



RAPPORT GESTION

2025



Préavis 52/2026

Rapport de la Municipalité de Roche sur la gestion et les comptes 2025.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions ;

- ❖ de l'article 93c de la Loi sur les communes (LC) ;
- ❖ de l'article 24 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)
- ❖ des articles 98ss du règlement du Conseil communal de Roche,

la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2025, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.

Préambule

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des projets communaux et par une situation financière globalement favorable, tout en appelant à une lecture mesurée des résultats.

Avec un revenu standard fiscalisé représentant 43.8% de la moyenne cantonale, la commune dispose en effet de ressources limitées, ce qui la rend particulièrement sensible aux mécanismes de péréquation et aux variations conjoncturelles. Le résultat de l'exercice s'explique ainsi notamment par les effets de la nouvelle péréquation, dont la commune bénéficie, ainsi que par des rentrées fiscales plus élevées que prévu.

Cette année 2025, des investissements importants pour les infrastructures destinées à la population, en particulier aux enfants et aux familles, ont été concrétisés ou lancés, notamment la finalisation de la crèche, le lancement du concours d'architecture pour l'école Duo, le début des travaux de la place de jeux ainsi que les travaux de rénovation de la salle de la Rotzérane.

Sur le plan financier, l'exercice se clôt avec un excédent de recettes de CHF 101'708.28, alors qu'un excédent de charges de CHF 7'707.00 était prévu, pour un total de charges de CHF 12'494'858.93. Ce résultat confirme la bonne tenue globale des comptes, dans un contexte toutefois marqué par des éléments difficiles à anticiper lors de l'élaboration du budget.

Le degré d'autofinancement des investissements s'établit à 125.27% pour 2025, confirmant la capacité de la commune à financer ses investissements par ses propres moyens. Sur l'ensemble de la législature 2021–2025 (hors année atypique 2022), ce taux atteint en moyenne environ 145%, traduisant une gestion saine et maîtrisée.

Dans ce contexte, la Municipalité propose également d'utiliser l'excédent exceptionnel du résultat 2025 pour alimenter des comptes de préfinancement à hauteur de CHF 1'100'000. Cette approche permet de financer les investissements au moyen de comptes dédiés et d'éviter de faire peser la totalité de leur amortissement sur le budget de fonctionnement.

Ce choix s'inscrit dans une gestion prudente, d'autant plus nécessaire que certaines charges, en particulier dans le domaine scolaire, restent incertaines et appelées à évoluer à la hausse.

Enfin, l'exercice 2025 constitue à la fois la dernière présentation des comptes selon le modèle MCH1 et les derniers comptes complets de la législature. Il marque ainsi la fin d'un cycle et l'ouverture d'une nouvelle phase, qui sera structurée par le plan des investissements à venir.

Aurélien Tulot, Syndique

TABLE DES MATIERES

1.	Conseil communal.....	6
1.1	Organisation du Conseil communal.....	6
1.2	Sommaire des séances.....	7
1.3	Interpellation, motion et postulat.....	7
1.4	Huissier.....	8
2.	Votations et élections.....	8
3.	Municipalité.....	9
3.1	Répartition des dicastères.....	9
3.2	Visite annuelle préfectorale.....	10
3.3	Relations intercommunales et régionales.....	10
4.	Administration générale.....	10
4.1	Greffe municipal.....	10
4.2	Personnel communal.....	11
4.3	Informatique.....	12
4.4	Office de la population.....	12
5.	Bourse communale.....	15
5.1	Analyse des comptes 2025.....	15
5.2	Valorisation des titres et valeurs du portefeuille communal.....	16
5.3	Fond de réserve et fond de préfinancement.....	17
5.4	Indicateurs financiers et ratios.....	17
6.	Aménagement du territoire.....	17
6.1	Révision du Plan communal d'affectation (PACom).....	17
6.2	Plan d'affectation « Les Vernes ».....	18
6.3	Cooridat.....	18
6.4	Agglomération Rivelac.....	18
7.	Voirie, domaines, parcs et jardin.....	19
7.1	Secteur de voirie.....	19
7.2	Déchets.....	20
7.3	GastroVert Private.....	21
7.4	Parcs et jardins.....	22
7.5	Décoration de Noël.....	22
8.	Cimetière.....	22
9.	Domaines et terrains communaux.....	22
9.1	Réfection des chemins AF.....	22

9.2	Vignes.....	22
10.	Digues et cours d'eau.....	23
10.1	ECF du Haut-Lac.....	23
10.2	Cours d'eau	23
11.	Sociétés locales et sports.....	23
11.1	Festivité du 1 ^{er} Août.....	23
12.	Travaux et infrastructures.....	23
12.1	Police des constructions	23
12.2	Rénovation de la gare.....	24
12.3	Parcelle 191 – création d’une place de jeux communale.....	24
12.4	Aménagement d’une place de rencontre et convivialité.....	24
12.5	Projet DUO	25
13.	Service des eaux.....	25
13.1	SIGE	25
13.2	EPUDEHL	25
14.	Eclairage public	25
14.1	Amélioration de l’éclairage public	25
15.	Routes – réfection des chaussées.....	25
16.	Sécurité publique.....	26
16.1	Police.....	26
16.2	SDIS DU HAUT-LAC	26
16.3	ORPC.....	26
17.	Bâtiments communaux.....	26
17.1	Transformation du bâtiment de l’ancienne poste : crèche les Cabris.....	26
17.2	Rénovation de la Rotzérane	27
18.	Police du commerce.....	27
19.	Culture et Tourisme	27
19.1	Musée Suisse de l’Orgue	27
19.2	Cinéma Pein air	28
20.	Education et enseignement.....	28
20.1	Etablissement primaire et secondaire de villeneuve haut-lac.....	28
20.2	Conseil d’établissement.....	30
21.	Transports scolaires.....	31
22.	Formation et jeunesse	31
22.1	Passeport vacances	31

23.	Affaires sociales	31
23.1	Intégration – Classe de français	31
24.	Intégration et qualité de vie.....	31
24.1	Bienvenue chez vous.....	31
24.2	Mérites et distinctions	31
24.3	Commission d’animation.....	32
24.4	Sortie des aînés.....	32
24.5	Jubilaires.....	32
25.	Espaces Livres.....	32
26.	Naturalisation	32
27.	Roche Info – Bulletin d’information de la commune	32
28.	Culte.....	33
29.	Réseau AJE	33
30.	Suivi des vœux de la commission de gestion (gestion 2024).....	35
31.	Liste des abréviations.....	38
32.	Comptes communaux 2025	39
32.1	Tableaux : Comparaisons avec le dernier exercice	39
32.2	Résultat de l’exercice 2025.....	39
32.3	Récapitulation des charges et recettes par nature	40
32.4	Amortissements	40
32.5	Attributions aux fonds de réserve A modifier.....	42
32.6	Prélèvements aux fonds de réserve	42
32.7	Recettes aléatoires.....	42
32.8	Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2025.....	43
32.9	Facture sociale – décompte final estimé 2025.....	43
32.10	investissements 2025.....	43
32.11	Commentaires par comptes et rubriques.....	44
33.	Conclusions.....	52

Rapport de gestion 2025

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis le 1^{er} juillet 2025, Madame Line Seewer, préside le Conseil communal, assistée par Madame Sarah Deubelbeiss, secrétaire.

Composition du Bureau du Conseil communal au 31.12.2025 :

Président : SEEWER Line (Entente)

1er Vice-Président : NAGLOO Gilles (GDSR)

2ème Vice-Président : DELACRETAZ Christian (Alternative)

Secrétaire : DEUBELBEISS Sarah

Scrutateurs : BORLOZ Cédric (Entente) et LUMBRICI-PREITE Monica (GDSR)

Scrutateurs suppléants : KELLER Christoph (Entente) et RULESKI Leonid (Alternative)

Composition du Conseil communal au 31.12.2025 :

AEBERHARD Marc

AHMEDI Abdulah

BORLOZ Cédric

BRANDANI Lorenzo

BUCHS Raphaël

BUSER Florian

CASSELLA Antonio

CRISINEL Maxime

DE CARVALHO Raul

DELACRETAZ Christian

DELACRETAZ Olivier

DELAVY Olivier

DIVORNE François

DUFRESNE Emilie

DUFRESNE Philippe

ECOFFEY Florian

ECUYER Jean-Marc

FISCHER David

GERMANIER Sébastien

GUEx Roland

HEYRAUD Isabelle

IPCJA Albina

IPCJA Arijona

JANTET Joana

JOAQUIM Tiago

JORDAN Angela

KELLER Christoph

KOEHLER Stéphanie

L-DEUBELBEISS Sarah

LAMBERT Caroline

LUMBRICI-PREITE Monica

MARSONI Lucette

MARTIN André

MARTINS Pedro

MIJAJLOVIC Pascal

MUSTAFA Valmir

NADON Linda

NAGLOO Gilles

PORTNER Monica

ROBERT-NICOUD Sophie

RULESKI Leonid

SCHIAVONE Linda

SEEWER Line

TEIXEIRA Paulo

WEBER Patrizia

1.2 SOMMAIRE DES SEANCES

Durant l'année 2025, le Conseil communal s'est réuni à six reprises. Les 13 préavis suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

19 mars 2025

- 37/2025 Demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple
- 38/2025 Demande de crédit pour le financement de la réfection des chaussées

14 mai 2025

- 40/2025 Remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102 L
- 41/2025 Demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane

11 juin 2025

- 42/2025 Rapport de gestion et aux comptes 2024

10 septembre 2025

- 43/2025 Modification de l'article 8 des statuts d'EPUDEHL
- 44/2025 Demande de crédit pour la construction de Canal du Haut-Lac.
- 45/2025 Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos "La Rotzérane"

8 octobre 2025

- 39/2025 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
- 46/2025 Arrêté d'imposition 2026
- 47/2025 Demande de crédit d'apurement pour les montants engagés dans le cadre des travaux de réparation du filet de protection au Mottet

4 décembre 2025

- 48/2025 Budget de fonctionnement pour l'année 2026
- 49/2025 Crédit demande de permis de construire route de desserte

1.3 INTERPELLATION, MOTION ET POSTULAT

- 19.03.2025 Interpellation « Pour avoir le droit de vivre en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale

1.4 HUISSIER

Lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2024, nous avons pris congé de M. Claude Schneeberger, huissier. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour son dévouement et son service exceptionnel durant plus de vingt ans. Son professionnalisme, son intégrité et son engagement ont été une source d'inspiration pour nous tous. Il a toujours su faire preuve de rigueur et de bienveillance dans l'exercice de ses fonctions, que ce soit lors des séances du Conseil communal ou lors des différents dépouillements à l'occasion des votations.

La fonction d'huissier est désormais assurée par M. Olivier Dini.



2. VOTATIONS ET ELECTIONS

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le Greffe municipal et l'Office de la population, des votations ci-après :

Votation fédérale du 9 février 2025

Initiative populaire du 21.02.2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires

Votation fédérale du 28 septembre 2025

Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

Votation cantonale du 30 novembre 2025

Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux États

Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici

3. MUNICIPALITE

3.1 REPARTITION DES DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit au sein de la Municipalité au 31.12.2025:

- TULOT Aurélie, Syndique

Dicastère de l'administration générale, des finances et des affaires sociales

Administration générale

Remplaçant : Chavannes Jean-Marc

Finances communales

Affaires sociales, intégration et qualité de vie

Culte

- PORTNER Éric, Conseiller municipal

Dicastère des espaces publics, des domaines et du sport

Remplaçant : Cattin Julien

Espaces publics

Domaines

Sociétés locales et sports

- BLANC Thierry, Conseiller municipal

Dicastère des travaux publics et de l'aménagement du territoire

Remplaçant : Portner Eric

Aménagement du territoire

Travaux

- CATTIN Julien, Conseiller municipal

Dicastère de la sécurité, des bâtiments, de la mobilité, de la culture et du tourisme

Sécurité publique

Remplaçant : Blanc Thierry

Bâtiments communaux

Police du commerce

Transports publics

Culture et Tourisme

- CHAVANNES Jean-Marc, Conseiller municipal et Vice-Syndic pour la législature 2021-2026

Dicastère des infrastructures, des bâtiments scolaires et de l'éducation

Remplaçant : Tulot Aurélie

Collèges et complexe de la Rotzérane

Éducation & enseignement

Infrastructures

Service des eaux (SIGE, EPUDEHL)

Services industriels & Energie

La Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires ordinaires en 2025 (46 en 2024), pour lesquelles des procès-verbaux ont été établis et archivés.

3.2 VISITE ANNUELLE PREFECTORALE

Comme le prévoit la Loi sur les Communes, le Préfet surveille régulièrement l'activité et la gestion des communes de leur district et font rapport au département en charge des relations avec les communes.

La traditionnelle visite annuelle de la commune s'est tenue le 22 janvier 2026 sous la houlette du nouveau Préfet, M. Nicolas Croci Torti, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2025.

Il a effectué les contrôles traditionnels tels ceux des registres des procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal, des votations et des élections, des comptes tenus par la Bourse communale, des subsides reçus, de l'Office de la Population, du Bureau des étrangers, ainsi que des diverses réglementations communales. Il s'est plu à relever le sérieux du travail de l'Administration communale lorsqu'il s'est entretenu avec la Syndique.

3.3 RELATIONS INTERCOMMUNALES ET REGIONALES

Les Conférences des Syndics du district d'Aigle se sont réunies à quatre reprises au cours de l'année. Les Syndics du Cercle de Villeneuve Haut-Lac se sont quant à eux rencontrés une fois en séance ordinaire et à deux reprises en séance extraordinaire, en présence du comité de direction de l'ASPIHL, afin d'aborder les problématiques liées au scolaire. L'une de ces séances s'est tenue en présence des députés du district. Elle a permis d'obtenir un retour sur les objets débattus au Grand Conseil, tout en offrant aux syndics la possibilité de faire remonter, dans l'autre sens, certaines difficultés ou points de blocage méritant d'être portés au niveau cantonal. Les autres séances donnent généralement lieu à la présentation d'un service ou d'un organisme cantonal. Ces moments d'échange sont particulièrement appréciés, car ils permettent de mieux comprendre le fonctionnement de ces entités, souvent peu visibles, et de clarifier des réponses administratives parfois difficiles à interpréter. La Journée des communes vaudoises (JCV), organisée par l'Union des communes vaudoises (UCV), s'est tenue à Champagne. Elle constitue une occasion privilégiée de rencontrer l'ensemble des Municipalités du canton et d'échanger sur les différentes problématiques rencontrées.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 GREFFE MUNICIPAL

En 2025, tant les activités usuelles que les projets en cours ont été assumés avec détermination et succès. Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 212 lettres municipales.

Comme les années passées, le travail régulier du Greffe municipal a consisté en :

- la rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et diverses circulaires,
- la rédaction des courriers découlant des décisions municipales
- l'organisation des votations/élections avec la tenue du registre civique, en collaboration avec l'Office de la population
- le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie,
- la visite des jubilaires (nonagénaires)
- les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat,
- la mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité,
- la gestion du personnel communal,
- l'information et la coordination entre les différents services,
- la gestion des publications communales,
- l'établissement du rapport de gestion,
- le classement et la tenue des archives communales,
- la police des constructions.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans les chapitres respectifs.

4.2 PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2025, l'état nominatif du personnel est le suivant :

Greffes municipales		
Mme Rachel DURONIO	Secrétaire municipale	90%
Mme Marina DORMOND	Secrétaire municipale adjointe	70%

Office de la population		
Mme Marylaura SLOANE	Préposée	70%

Bourse communale		
M. Massimo MAIO Début des rapports de travail le 01.05.2024	Boursier communal	100%
Mme Natacha DEFRANCISCO	Employée d'administration	50% dont 10 % pour le Greffe municipal

Service voirie		
M. Olivier DINI	Chef de service	100%
M. Jorge MARTINS FERREIRA	Employé	100%
M. Mathieu CATILLAZ	Employé	80%
M. Damien FOGOZ	Employé	100%

Service des eaux et service technique		
M. Claude SCHNEEBERGER	Fontainier et technicien communal	100%

Conciergerie		
M. Michel LOHRI	Chef de service	100%
Mme Isabel OLIVEIRA SOARES SILVA	Employée	65%

Le 4 mars 2025, l'ensemble du personnel communal a suivi la formation théorique et pratique « premiers secours » dispensée par STA Chablais.

4.3 INFORMATIQUE

Le label Cybersafe qui récompense une gestion responsable de la cybersécurité, a été renouvelé avec succès. Cette certification confirme la pertinence des mesures mises en place et l'engagement durable de la commune dans ce domaine. Par ailleurs, les postes de travail sont régulièrement mis à jour par notre prestataire informatique, contribuant ainsi au maintien d'un niveau élevé de sécurité et de performance des systèmes.

Depuis le mois de mars, la commune dispose d'un tout nouveau site internet. Moderne et intuitif, il a été conçu pour faciliter l'accès aux informations et aux services. Adapté aux mobiles et tablettes, il répond aux nouveaux standards du web, garantissant une navigation fluide et agréable.

4.4 OFFICE DE LA POPULATION

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

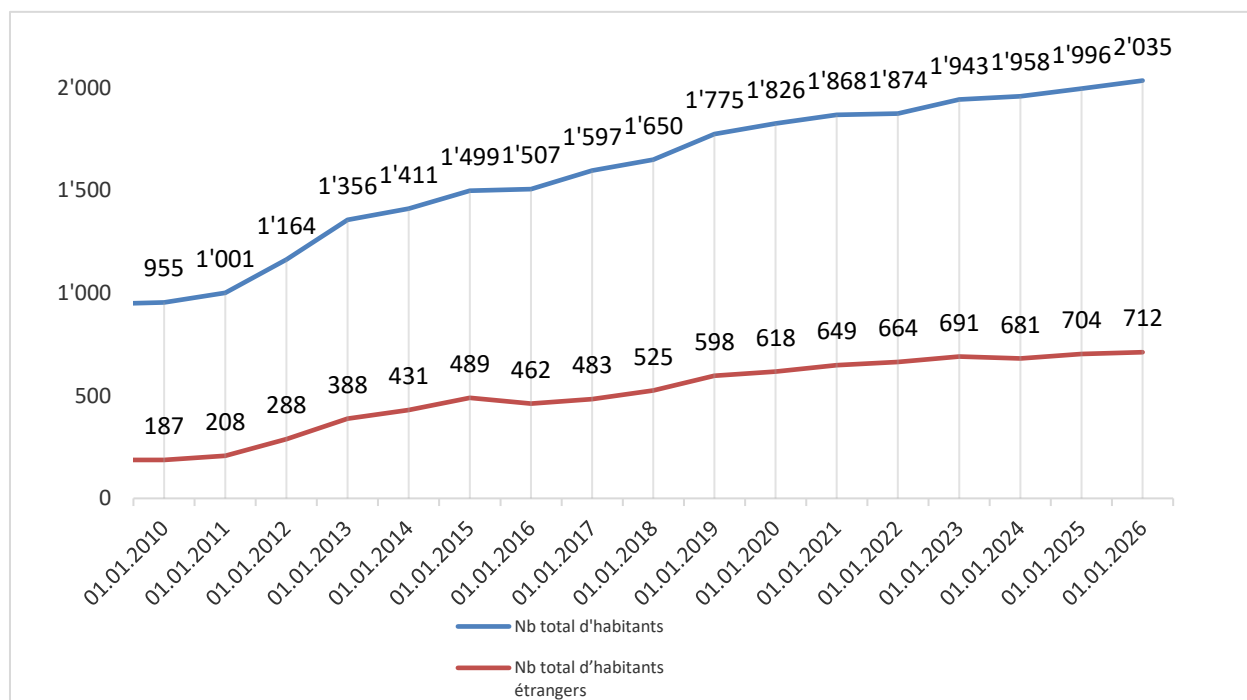
A Roche, il a également pour tâches :

- les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- l'établissement d'attestation diverses
- la commande des cartes d'identité
- la gestion du registre des chiens
- la tenue du registre des inhumations et du cimetière

Evolution de la population – état au 31.12.2025

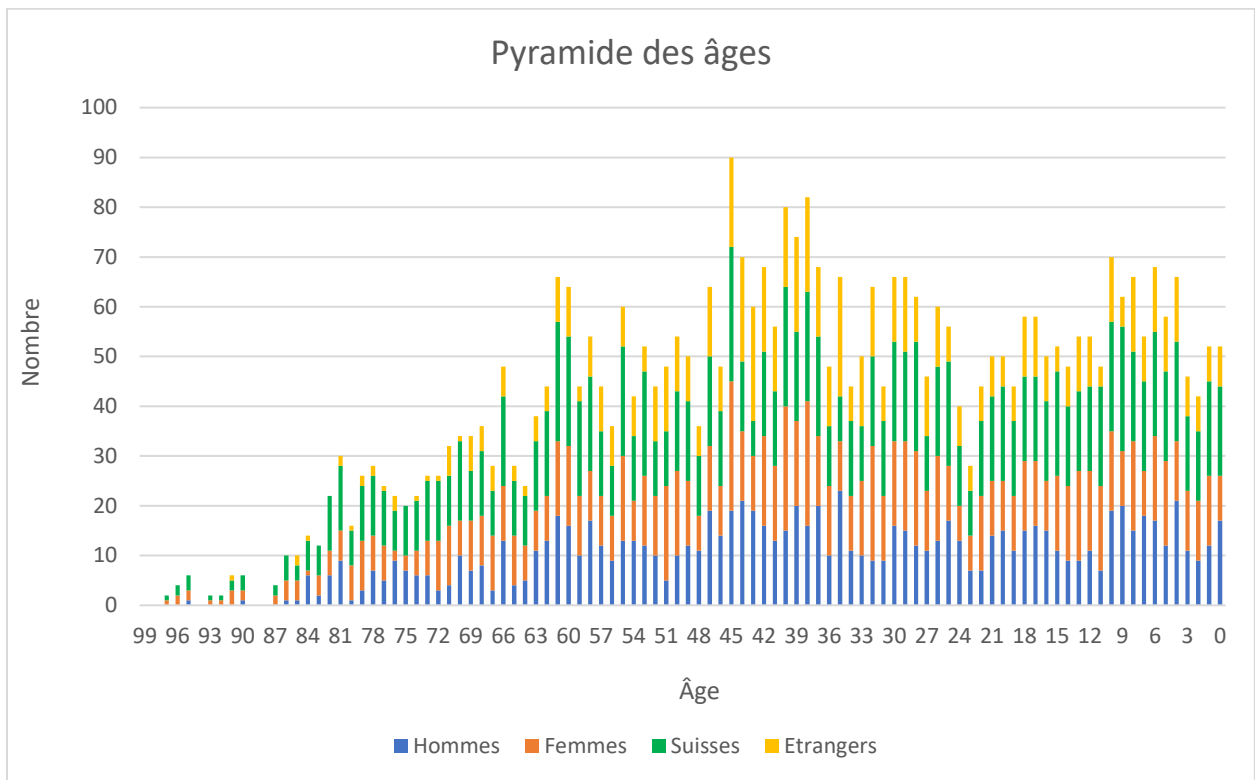
Habitants	2'035 (2024 : 1'996 : + 1.95 %) par rapport à 2024 (soit + 39 habitants)
<i>dont</i>	1'323 (2024 : 1'292) personnes de nationalité suisse 712 (2024 : 704) personnes de nationalité étrangère
Résidents secondaires	12 (2024 : 15)
Nationalités	59 (2024 : 59)
Ménages	864 (2024 : 857)
<i>dont</i>	297 (2024 : 282) ménages avec enfants

Evolution de la population



Evolution de la population

Electeurs suisses	985 (2024 : 979)	
Electeurs étrangers	300 (2024 : 299)	(en matière communale, étrangers en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans)
Mutations	570 (2024 : 716)	(arrivée, départ, naissance, décès, obtention de permis de séjour, mariage, divorce, reconnaissance en paternité, etc.)
dont	248 (2024 : 301)	arrivées
	203 (2024 : 255)	départs
	38 (2024 : 93)	changements de domicile
	26 (2024 : 23)	naissances
	10 (2024 : 6)	décès
	12 (2024 : 18)	mariages
	9 (2024 : 8)	divorces
	5 (2024 : 5)	séparations
	19 (2024 : 7)	naturalisations



Graphique en cours de modification

Registre des chiens – état au 31.12.2025

Nombre de chiens inscrits 137 (140 en 2024)

5. BOURSE COMMUNALE

Au cours de l'année 2025, le Boursier communal a accompagné la Municipalité dans la gestion rigoureuse des finances communales et le maintien de leur équilibre. Comme les années précédentes, il a assuré, en parallèle des opérations courantes liées aux écritures comptables, à la facturation et à la gestion, un suivi régulier des comptes ainsi que de la trésorerie.

Il a également contribué activement à l'élaboration du budget, à l'analyse des écarts et à la préparation des éléments nécessaires aux décisions de la Municipalité. En collaboration avec la fiduciaire chargée de l'audit et de la validation des comptes, il a veillé au bon déroulement du bouclage, garantissant la fiabilité et la transparence des résultats présentés.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par la poursuite des travaux liés à la transition vers la norme comptable MCH2, déjà appliquée dans le cadre du budget 2026 et qui le sera également pour les comptes 2026. Les comptes 2025 présentés dans ce rapport constituent ainsi la dernière année établie selon le modèle MCH1. Dans ce cadre, le boursier a poursuivi son engagement au sein du groupe de travail intercommunal dédié, tout en consolidant les aspects techniques et organisationnels nécessaires à cette évolution.

Son investissement dans cette phase de transition, combiné à la gestion courante des finances, contribue à assurer une mise en œuvre maîtrisée de ce nouveau référentiel et à renforcer la capacité d'anticipation de la commune.

La Municipalité tient à le remercier sincèrement pour la qualité de son engagement, son professionnalisme et sa précieuse collaboration tout au long de l'année.

5.1 ANALYSE DES COMPTES 2025

Sur le plan financier, l'année 2025, initialement budgétée avec un excédent de charges de CHF 7'707.00, se clôt par un excédent de recettes de CHF 101'708.28, après attribution de CHF 1'100'000 à des fonds de préfinancement.

Les principaux facteurs expliquant cette différence positive sont les suivants :

Des recettes fiscales exceptionnelles supérieures aux prévisions, avec un écart favorable total de CHF 545'007.66, notamment sur l'impôt sur le revenu (compte 21.4001), l'impôt des travailleurs frontaliers (compte 21.4005), les droits de mutation (compte 21.4040) et la part communale sur les gains immobiliers (compte 21.4411) ;

Une augmentation de la péréquation des ressources, avec un montant de CHF 3'167'364.00 contre CHF 2'922'117.00 budgété (compte 22.452.5), soit un écart favorable de CHF 245'247.00 ;

Une charge inférieure au budget pour la répartition des coûts scolaires du cercle de Villeneuve, avec un montant de CHF 1'073'387.71 contre CHF 1'128'891.00 budgété (compte 51.352.01), soit un écart favorable de CHF 55'503.29.

Ces trois éléments représentent à eux seuls un écart favorable de CHF 845'757.95 et expliquent en grande partie le résultat positif de l'exercice. Il convient toutefois de relever que ces variations ne peuvent être anticipées avec précision lors de l'élaboration du budget. Les recettes fiscales reposent en effet sur des éléments conjoncturels et, par prudence, sont estimées sur la base de la moyenne des trois dernières années. De même, les montants liés à la péréquation sont fixés selon les indications fournies par le Canton au moment de l'établissement du budget, puis ajustés une fois les chiffres définitifs connus.



Récapitulation du budget et des comptes de fonctionnement

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 ADMINISTRATION GENERALE	CHF 2'113'672.45	CHF 684'741.98	CHF 2'250'830.00	CHF 611'600.00	CHF 2'108'850.95	CHF 627'878.80
2 FINANCES	CHF 1'021'805.78	CHF 8'140'334.94	CHF 1'014'957.00	CHF 7'322'901.00	CHF 943'800.84	CHF 6'870'408.01
3 DOMAINES ET BATIMENTS	CHF 2'433'528.72	CHF 2'023'196.40	CHF 1'199'572.00	CHF 1'286'028.00	CHF 1'881'597.74	CHF 1'322'350.32
4 TRAVAUX	CHF 2'258'615.15	CHF 1'239'787.16	CHF 1'349'241.00	CHF 783'003.00	CHF 2'350'941.67	CHF 1'320'718.76
5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE	CHF 1'126'014.21	CHF 36'170.30	CHF 1'178'891.00	CHF 15'400.00	CHF 1'068'924.72	CHF 7631.05
6 POLICE	CHF 480'328.82	CHF 29'242.00	CHF 482'068.00	CHF 15'000.00	CHF 285'087.60	CHF 35'816.51
7 SECURITE SOCIALE	CHF 2'619'104.07	CHF 1'304.70	CHF 2'572'080.00	CHF 6'000.00	CHF 1'457'936.37	CHF 5'634.20
8 SERVICES INDUSTRIELS	CHF 441'789.73	CHF 441'789.73	CHF 464'000.00	CHF 464'000.00	CHF 488'861.97	CHF 488'861.97
CHARGES / PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	CHF 12'494'858.93	CHF 12'596'567.21	CHF 10'511'639.00	CHF 10'503'932.00	CHF 10'586'001.86	CHF 10'679'299.62
DEFICIT / BENEFICE	CHF 101'708.28			CHF -7'707.00	CHF 93'297.76	

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à CHF 2'294'317.53 contre une prévision budgétaire de CHF 2'607'267.20. La différence s'explique notamment par le rythme d'avancement des projets ainsi que par la répartition des dépenses sur plusieurs exercices.

Les principales charges d'investissement ont concerné la transformation du bâtiment en garderie (CHF 1'057'239.60), la rénovation de la salle de la Rotzérane (CHF 336'724.65), la réfection des chaussées (CHF 99'170.20), ainsi que l'amélioration de l'éclairage public (CHF 123'197.00). D'autres projets, tels que les études liées au projet scolaire Duo, aux chemins AF ou encore aux infrastructures communales, ont également contribué aux dépenses de l'exercice.

Ces investissements traduisent la poursuite des projets structurants engagés par la Municipalité, en particulier dans les domaines des infrastructures publiques et des équipements destinés à la population.

L'ensemble des amortissements ordinaires a pu être honoré et respecté pour une somme de CHF 555'716.98.

5.2 VALORISATION DES TITRES ET VALEURS DU PORTEFEUILLE COMMUNAL

Valeur au 31.12 de chaque année.

Actions et assimilées	2021	2022	2023	2024	2025
Valeurs au 31.12.	7 833 811.00 CHF	6 832 931.00 CHF	7 965 199.55 CHF	6 537 037.70 CHF	6 841 593.11 CHF
Pertes / Gains	237 059.00 CHF	-1 000 880.00 CHF	1 132 268.55 CHF	-1 428 161.85 CHF	304 555.41 CHF

Etat réajusté avec la valeur des titres uniquement, hors compte courant.

Après une diminution comptable importante de la valeur des titres détenus par la Commune en 2024 (- CHF 1'428'161.85 par rapport à 2023), due principalement à une réévaluation technique, la situation s'est inversée en 2025 avec une remontée de la valeur des titres de CHF 304'555.41 (cf. tableau valeur au 31.12). Cette évolution confirme le caractère essentiellement comptable et non structurel de la baisse observée l'année précédente.

Les dividendes perçus en 2025 (cf. tableau aperçu des principaux titres) s'élèvent à CHF 280'284.00, en hausse par rapport à 2024 (CHF 254'527.00), soit une augmentation de CHF 25'757.00.

Ces éléments démontrent que, malgré les fluctuations de valorisation, les revenus issus des titres restent stables et constituent une source fiable pour les finances communales.

Aperçu des principaux titres à la Banque Cantonale Vaudoise en 2025

Actions	Dénomination	Revenu unitaire	Revenu brut	Variation de valeur 2025 vs 2024
13'570	Banque Cantonale Vaudoise	4.40	59'708.00	229'333.00 CHF
85'400	Romande Energie - split	1.44	122'976.00	34'160.00 CHF
12'200	Holdigaz	8.00	97'600.00	40'260.00 CHF
55	Autres	-	-	802.41 CHF
			280'284.00	304'555.41 CHF

5.3 FOND DE RESERVE ET FOND DE PREFINANCEMENT

Selon les principes de la norme comptable MCH2, la Municipalité propose d'utiliser l'excédent exceptionnel du résultat 2025 pour alimenter des comptes de préfinancement, afin d'anticiper le financement de projets d'envergure et d'en minimiser l'impact sur le budget de fonctionnement.

Dans ce cadre, les affectations suivantes sont proposées :

- CHF 600'000 au projet scolaire Duo, venant compléter le préfinancement déjà constitué à hauteur de CHF 500'000 en 2024, portant ainsi son total à CHF 1'100'000 ;
- CHF 500'000 pour la création d'un nouveau compte de préfinancement destiné aux travaux du pont de Chambon.

Ces affectations permettent de financer ces investissements au moyen de comptes dédiés, évitant ainsi de faire peser la totalité de leur amortissement sur le budget de fonctionnement.

5.4 INDICATEURS FINANCIERS ET RATIOS

La méthode d'analyse financière applicable aux collectivités publiques se base sur les éléments cités ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

Analyse et suivi de la marge d'autofinancement (MA)

	2021	2022	2023	2024	2025
Marge d'autofinancement	1'242'705.93 CHF	3'349'181.96 CHF	1'653'120.98 CHF	2'032'386.14 CHF	2'065'240.61 CHF
Investissement Net	2'337'983.00 CHF	(1'427'051.55) CHF	1'159'428.41 CHF	783'088.03 CHF	1'648'670.68 CHF
Degré d'autofinancement	53.15	-234.69	142.58	259.53	125.27

Le degré d'autofinancement des investissements représente la part des investissements financée par les ressources propres de la commune. Un degré inférieur à 80% traduit un recours important à l'endettement, entre 80% et 100% un endettement supplémentaire maîtrisé, tandis qu'un taux supérieur à 100% indique une capacité à couvrir les investissements tout en réduisant la dette.

Pour l'année 2025, le degré d'autofinancement s'établit à **125.27%**, ce qui signifie que les investissements ont été entièrement financés par les ressources propres, avec une marge permettant de limiter le recours à l'endettement.

Il convient toutefois de relever que ce ratio doit être analysé sur plusieurs exercices, les investissements pouvant varier fortement d'une année à l'autre. L'année 2022 doit en particulier être interprétée avec prudence, la vente de parcelles ayant fortement influencé les résultats et faussé la lecture du ratio.

En excluant cet exercice atypique, le degré d'autofinancement moyen sur la législature 2021–2025 s'établit à environ 145%, traduisant une capacité de la commune à financer ses investissements par ses propres moyens et confirmant une gestion saine et maîtrisée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 REVISION DU PLAN COMMUNAL D'AFFECTATION (PACOM)

Pour mémoire, l'enquête publique a eu lieu du 21.08 au 19.09.2024.

6 oppositions ont été reçues à la Commune. 4 opposants ont été entendus en séance de conciliation, en présence du bureau d'urbanisme Repetti et ont retirés leur opposition.

Une opposition sera encore retirée lors de la mise à l'enquête complémentaire du PACOM.

Les discussions amorcées avec le dernier opposant ont dû être freinée en attendant la réponse de la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport à l'intégration de Roche au périmètre compact.

En 2025, avec l'appui du bureau Repetti et de l'Agglo Rivelac, la Municipalité a entrepris à de multiples reprises la DGTL, afin d'obtenir son intégration au périmètre compact.

Ceci permettrait en priorité de régulariser notre population actuelle sans devoir procéder à du dézonage supplémentaire, de conserver les zones à bâtir restantes, voir même de pouvoir densifier certaines zones.

Dans l'intervalle, les projets privés actuellement en attente et bloqués ne peuvent être débloqués avant la nouvelle mise à l'enquête et son entrée en vigueur.

En ce qui concerne les projets non conformes au règlement de la police des constructions actuel, mais respectant le futur règlement du PACom, en fonction des projets, la Municipalité a pris la décision de les préavis favorablement, moyennant la signature pour accord des voisins directs ou l'absence d'opposition lors d'une mise à l'enquête correspondante.

6.2 PLAN D'AFFECTATION « LES VERNES »

Le projet de développement de la route de desserte et l'appel d'offres aux entreprises de construction ont été réalisés en 2024.

Le préavis cantonal (DGMR) pour la mise à l'enquête de la route de desserte interne a été rendu en automne 2025.

Sur la base des exigences formulées de la DGMR le préavis 49/2025 a été présenté et validé par le Conseil Communal le 04.12.2025 pour mandater le bureau B+C permettant d'y répondre.

Le bureau B+C est en train d'établir le dossier sollicité, afin qu'en 2026, des sondages de canalisations puissent être entrepris sur la parcelle dans ce sens.

La coordination et l'établissement de la convention de servitudes mise à jour avec tous les propriétaires fonciers s'est poursuivie en 2025 et elle est toujours en cours.

La Municipalité procédera à la procédure de mise à l'enquête de la route de desserte sitôt convention signée par les propriétaires fonciers concernés.

La Municipalité espère que le permis de construire et le préavis au Conseil communal relatif à la demande de crédit pour la réalisation de la route puissent être respectivement délivré et établi encore courant 2026.

6.3 COORIDAT

Il s'agit d'un groupement regroupant 4 Communes du Haut-Lac (Villeneuve, Noville, Rennaz et Roche) pour l'aménagement et le développement intercommunal du Territoire.

Les sujets liés à l'urbanisation, aux zones d'activités, à la mobilité multimodale, à l'énergie et au tourisme entre autres sont les éléments importants traités en 2025 par le biais d'une séance mensuelle.

Les représentants du bureau du COPIL AggloRivelac, de Chablais Région et le bureau mandataire urbaniste participent à chaque séance.

Le Plan Vélo 2030 et la définition du réseau structurant à mobilité douce avec la DGMR entre Rennaz et Aigle, la stratégie énergétique intercommunale, le développement des SRGZA et du PDI-PA5 (élaborés également dans le cadre de l'AggloRivelac) sont les principaux éléments actuels.

6.4 AGGLOMERATION RIVELAC

Synthèse de l'année 2025

Après trois ans d'élaboration et de consolidation, plus d'une centaine de séances de planification et de concertation, l'Agglomération a pu déposer en mars 2025 son projet d'agglomération de 5e génération. Plus d'une année est prévue pour l'examen de ce projet et des 40 autres au niveau national, avant une publication officielle des résultats à l'été 2026. Le volet touristique du pendant « plan directeur intercommunal » de ce projet a été complété au printemps et le PDI est depuis l'été 2025 en examen préalable cantonal. Afin de maximiser le temps à disposition pour le PA6, les travaux préliminaires ont déjà débuté en 2025, avec notamment un atelier avec les représentants des organes délibérants, afin de définir les thématiques à approfondir dans cette génération de projet.

En parallèle, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités a été soumise aux organes délibérants à l'automne 2025. Pour pallier le fait que toutes les communes doivent valider l'exact même document, deux séances réunissant les commissions adhoc des treize communes ont été organisées au

printemps : une première pour présenter le projet, suivie d'un délai de trois semaines afin que les membres des commissions puissent déposer des amendements. Une deuxième séance a permis d'échanger sur les amendements proposés. Ainsi, trois amendements sur les six ont été intégrés au dossier qui a été soumis aux organes délibérants. Fin octobre, les treize communes concernées ont validé cette stratégie régionale, confirmant ainsi son importance pour la coordination du développement économique et territorial de la région.

L'intégration de Roche au périmètre compact est le thème capital pour la Commune.

Conformément à sa convention, une commission a engagé un travail sur la forme juridique de l'Agglomération. Lors de sa séance du 27 novembre, le COPIL Rivelac a validé le principe d'une association de droit privé comme personnalité morale. Une première version des statuts devrait être proposée aux exécutifs communaux au printemps 2026.

Membres du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville — Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'État, État de Vaud
- M. Didier Castella, Conseiller d'État, État de Fribourg
- M. Thierry Blanc, Roche
- M. André Blunsch, Attalens
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Stéphane Dorthe, Remaufens
- Mme Muriel Ferrara, Rennaz
- M. Thierry George, Blonay — Saint-Légier
- M. Pierre-Alain Maïkoff, Chardonne
- M. Savio Michellod, Granges
- M. Christian Minacci, Corseaux
- M. Marcos Pirès Mendes, Bossonnens
- Mme Arianne Rouge, Corsier-sur-Vevey
- M. Jean-Luc Sansonnens, Jongny
- M. Ludovic Sherif, Veytaux
- M. Léonard Studer, Villeneuve
- M. Caleb Walther, Montreux

Membres du Bureau du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville – Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Sylvie Cornut, État de Vaud
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Thierry George, Blonay – St-Légier
- M. Christian Minacci, Corseaux
- Mme Vittoria Sacco, État de Fribourg jusqu'au 30 septembre
- M. Michael Blanchard, Etat de Fribourg dès le 1er octobre
- M. Caleb Walther, Montreux

Personnel du Bureau d'Agglomération

- M. Johan Grossmann – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
- Mme Joy Guardado – Cheffe de projet urbanisme
- Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite – Assistante de direction
- M. Guillaume Guex – Assistant de direction

7. VOIRIE, DOMAINES, PARCS ET JARDIN

7.1 SECTEUR DE VOIRIE

Durant l'année écoulée les tâches régulières du service de la voirie sont l'entretien et le nettoyage des routes, l'entretien des espaces verts, des places de jeux et du cimetière, la gestion des déchets sur tout le territoire communal, curage des différents ouvrages de récupération des eaux.

Durant la période d'hiver, le service s'occupe du déneigement et de la mise en place des luminaires de Noël. On peut aussi noter leurs nombreuses sollicitations lors des manifestations publiques et durant la période des vendanges.

7.2 DECHETS

Face aux nombreuses incivilités, la commune a poursuivi l'installation de caméras de vidéo-surveillance aux éco-points. Après la Rotzerane, c'est celui de la gare qui a été équipé, et celui du Grand-Cerclet.

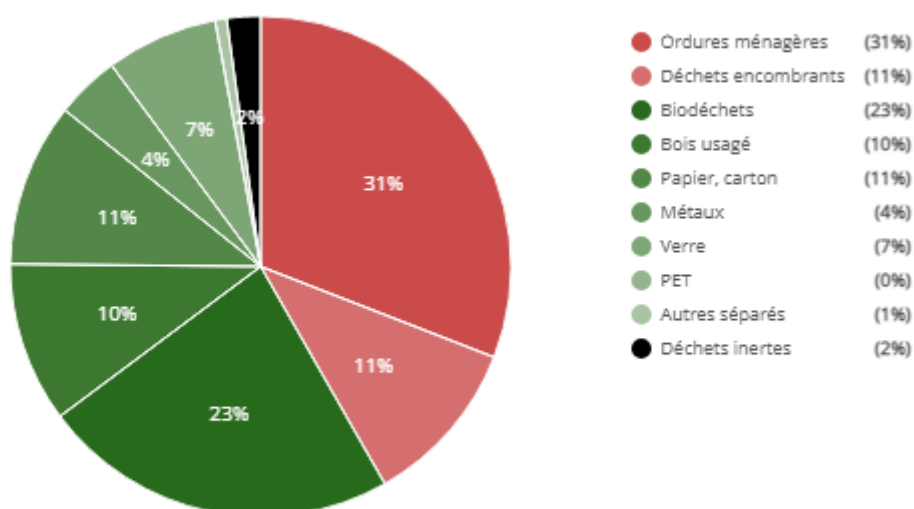
Concernant le préavis n°29/2024 relatif à la modification de l'annexe 1 du règlement communal sur la gestion des déchets concernant les tarifs de la taxe forfaitaire individuelle et entreprises, les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

- Montant de la taxe forfaitaire individuelle adulte : CHF 100.- (au lieu de CHF 70.-)
- Montant de la taxe forfaitaire entreprise B : CHF 250.- (au lieu de CHF 100.-)
- Montant de la taxe forfaitaire entreprise C : CHF 300.- (au lieu de CHF 250.-)

Quant à la déchetterie, elle est depuis le 1^{er} mars désormais ouverte tous les samedis de 08h00 à 12h00, une mesure fortement demandée et accueillie avec beaucoup de satisfaction par la population. En quelques chiffres et selon la statistique communale annuelle des déchets urbains, voici la quantité de déchets récoltée sur notre commune.

Déchets collectés	Quantité 2025
Incinérables (ordures ménagères et encombrants)	350.834 t (382.720 t en 2024)
Biodéchets	193.700 t (186.410 t en 2024)
Bois usagé	87.140 t (57.340 t en 2024)
Papier, carton	88.850 t (93.040 t en 2024)
Métaux	34.670 t (22.130 t en 2024)
Verre	60.780 t (64.300 t en 2024)
Appareils électroménagers et électroniques	5.706 t (0.220 t en 2024)
Autres déchets (déchets inertes, capsules à café)	18.761 t (25.590 t en 2024)
Vêtements usagés	18'389 kg (20'466 kg en 2024)

2025 : Répartition déchets en [%]



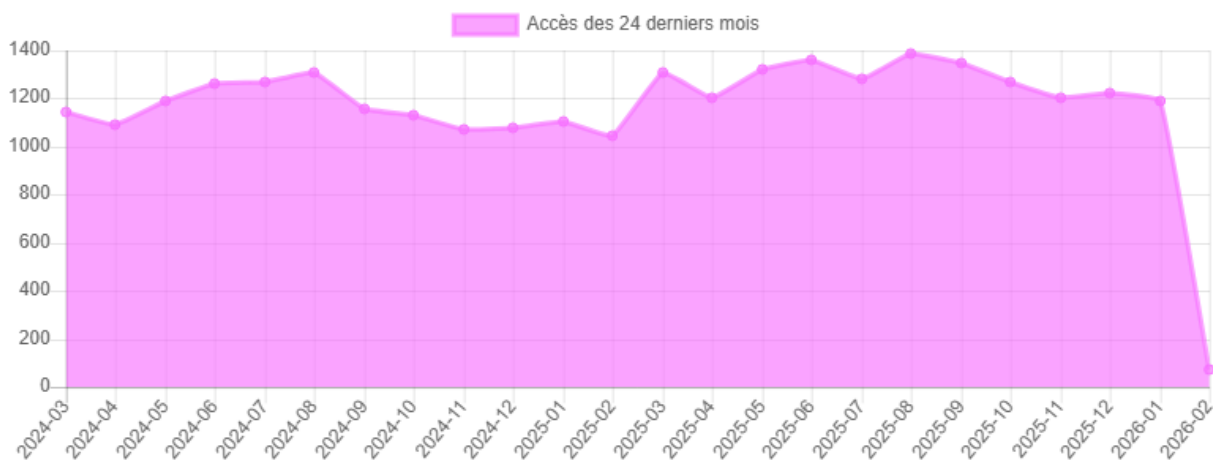
Taux de collecte séparée : 56,1 %

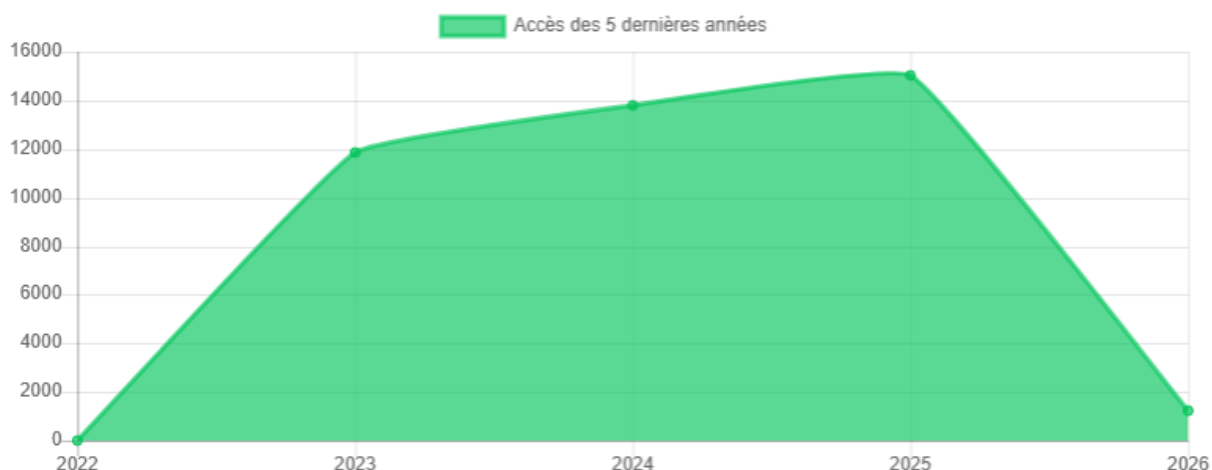
Graphique tiré de la statistique des déchets collectés par les communes

7.3 GASTROVERT PRIVATE

Sur l'année 2025, 33'114 kg ont été récoltés ce qui donne 16.792 kg par habitant.

📊 Accès des 24 derniers mois





7.4 PARCS ET JARDINS

Un entretien courant est suivi sur nos différents parcs et places de jeux. Une zone de verdure n'est pas tondu régulièrement pour favoriser la biodiversité. La voirie a amélioré par un dallage au sol la table de pic-nic dans la partie supérieure du verger.

La Commune de Roche, comme les années précédentes, a participé à la campagne «1 Tulipe pour la VIE » orchestrée par l'association L'aiMant Rose. Cette campagne consiste à planter 8 tulipes blanches pour une rose afin de sensibiliser la population sur le fait qu'une femme sur huit est touchée par le cancer du sein. Cet espace situé dans le parc de Haller a été amélioré.

7.5 DECORATION DE NOËL

Le Temple de Roche a été à nouveau illuminé cette période hivernale

8. CIMETIERE

Rien à signaler.

9. DOMAINES ET TERRAINS COMMUNAUX

Nous avons avancés sur l'étude pour la réfection des chemins AF, étape deux.

9.1 REFECTION DES CHEMINS AF

La réfection des chemins AF 107 et 202 a repris au début de l'année et devrait s'achever au début du mois de mai. Le chantier s'est déroulé de manière optimale, sans rencontrer de difficultés particulières. Le montant prévu dans le préavis a été respecté, sans dépassement. Les versements des subventions cantonales et fédérales sont actuellement en attente.

9.2 VIGNES

Les vignes de la commune sont travaillées depuis 2020 par M. Adrien Gostelli, vigneron-tâcheron. La récolte a été globalement bonne, toutefois inférieure à celle de l'année précédente, les conditions météorologiques ayant impacté les rendements.

Quantité récoltée :

1654 kg de Chasselas

875 kg de Pinot noir

390 kg de Garanoir

De plus, sur conseil de M. Gosteli, la Municipalité a décidé de renouveler 5 lignes de chasselas sur fils de fer.

10. DIGUES ET COURS D'EAU

10.1 ECF DU HAUT-LAC

Vu qu'au premier janvier 2026, l'entretien du canal du Haut-Lac revient à la charge de la commune (subvention de 60 % de la DGE-Eau) un état des lieux de ce tronçon a été demandé par la Municipalité. Suite à cette visite sur site avec la DGE-Eau, il en est ressorti un certain nombre de remise en état à faire. Ces travaux seront fait et pris en charge par la DGE-Eau.

10.2 COURS D'EAU

L'entretien de l'Eau-Froide se fait par la commune sur les tronçons définis par le règlement d'entretien suite à l'ECF Eau-Froide. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 % par la DGE-Eau.

11. SOCIETES LOCALES ET SPORTS

La rencontre annuelle entre la Municipalité et les représentants des sociétés a eu lieu le 5 mars 2026 au carnotzet.

11.1 FESTIVITE DU 1^{ER} AOUT



Les festivités du 1er août, organisées devant la Maison communale, se sont déroulées dans une ambiance conviviale et ont rencontré un beau succès, mêlant patriotisme, légèreté et esprit de partage.

La Municipalité a pu compter sur la présence de l'USL, des sociétés locales ainsi que les employés communaux pour l'organisation de cette fête. Les représentants des communautés religieuses, le Préfet du district d'Aigle ainsi que Madame la Présidente du Conseil communal sont également intervenus lors de ces festivités.

12. TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

12.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le Greffe municipal, en collaboration avec le technicien communal, sont chargés de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Ils sont appelés non seulement à renseigner le citoyen (architectes,

propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Récapitulatif des dossiers traités en 2025

Nouvelles demandes	28 nouveaux projets (14 en 2025)
Permis de construire délivrés : procédure enquête publique	8 (7 en 2025)
Permis de construire délivrés : procédure dispense d'enquête publique	14 (3 en 2025)
Capteurs solaires	9 (13 en 2025)
Permis d'habiter/utiliser	24 (11 en 2025)
Permis de fouille/dépôt	3 (15 en 2024)
Arrêt de travaux	0 (0 en 2025)
Dénonciation à la Préfecture	0 (1 en 2025)
Autorisation pour abattage d'arbres protégés	2 (6 en 2024)
Emoluments administratifs perçus	CHF 16'416.25 (CHF 22'326.85 en 2024)

12.2 RÉNOVATION DE LA GARE

Après la réfection complète du bâtiment et le rehaussement des quais, c'est désormais la place de la gare qui a connu une véritable métamorphose cette année. Les travaux de cet espace extérieur se sont achevés fin 2025, marquant une étape importante dans la modernisation du site.

A ce jour, restent à effectuer quelques travaux de finitions (plantations, remise en état des chaussées et clôtures et cheminement piétons côté quai 2).

La cadence des trains a été augmentée, avec désormais deux dessertes par heure. Une amélioration qui facilitera les déplacements quotidiens et renforcera l'attractivité de la commune.

En fonction de l'avancement des travaux CFF sur les lignes, la démolition de l'édicule en béton situé à côté de la gare est prévue pour au mieux 2028.

Les rénovations intérieures et l'amélioration énergétique du bâtiment de la gare devraient être entreprises courant 2026.

L'affectation du rez-de-chaussée reste à déterminer par les CFF.

12.3 PARCELLE 191 – CRÉATION D'UNE PLACE DE JEUX COMMUNALE

Le projet à l'enquête publique a été déposé à l'enquête publique du 12 mars au 10 avril 2025, puis les travaux ont pu débuter en novembre 2025. Ce nouvel espace, entièrement pensé pour les enfants et les familles se poursuivra jusqu'au printemps 2026.

12.4 AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE DE RENCONTRE ET CONVIVIALITÉ

L'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerlet, comprenant des pistes de pétanque, une place de pique-nique avec une pergola, ainsi que l'installation d'éléments sportif a fait l'objet de plusieurs oppositions lors de l'enquête publique.

Celles-ci sont en cours de traitement afin de permettre la réalisation d'une place de jeux qui réponde au mieux aux attentes et aux besoins de chacun.

12.5 PROJET DUO

Le projet « Enlacement », conçu par le bureau STUDIO4 à Lausanne, s'est distingué parmi 33 projets soumis au concours. Le jury, qui a retenu quatre projets primés dont un lauréat, a salué la clarté, la cohérence et la portée symbolique de cette proposition architecturale. Par son implantation simple et fédératrice, le projet traduit avec justesse la volonté de réunir, au sein d'une même école, plusieurs institutions distinctes, tout en favorisant un esprit de communauté et d'inclusion

Le vernissage du concours a eu lieu le 9 octobre 2025, marquant un moment fort de partage entre les acteurs du projet, les autorités communales et les habitants. Il a été suivi de l'exposition publique des projets du 10 au 23 octobre, permettant à chacun de découvrir la richesse et la créativité des propositions présentées.

13. SERVICE DES EAUX

13.1 SIGE

Le rapport de gestion du SIGE est disponible sur le site www.sige.ch

13.2 EPUDEHL

Le rapport de gestion et les comptes EPUDEHL 2025 sont annexés au présent rapport.

14. ECLAIRAGE PUBLIC

14.1 AMÉLIORATION DE L'Éclairage public

Dans le cadre de l'entretien et de l'optimisation des infrastructures sportives communales, la Municipalité a sollicité le Conseil communal afin de procéder au remplacement de l'éclairage du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane ».

Ce projet visait en premier lieu à réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage, grâce à l'installation de nouveaux projecteurs LED de type Briteline, reconnus pour leur efficacité et leur durabilité. Cette modernisation a permis ainsi de diminuer significativement la facture d'électricité.

Par ailleurs, ce remplacement répond également à une volonté de limiter les nuisances lumineuses pour les riverains, en améliorant la qualité et l'orientation de l'éclairage.

Les travaux ont été planifiés de manière à permettre une mise en service des nouvelles installations à la fin de l'année 2025.

15. ROUTES – RÉFECTION DES CHAUSSÉES

Depuis les travaux de réfection et de mise en séparatif réalisés en 2006, certaines rues du village ont montré des signes de dégradation, principalement sous forme de fissures limitées à la couche de roulement. Une analyse visuelle des routes communales a révélé que certaines sections nécessitaient une réfection totale à court terme, tandis que d'autres peuvent être entretenues par un colmatage de fissures pour prévenir une détérioration plus importante.

La Municipalité a donc déposé le préavis n°38/2025 relatif à une demande de crédit pour financier la réfection des chaussées, soit :

- un colmatage des fissures sur les routes concernées, consistant en un nettoyage à haute pression suivi d'une injection de masse bitumeuse polymérisée à chaud pour restaurer l'étanchéité.

- pour le giratoire au sud du village impactées par des pelades ou des nids de poule, la technique consistait à l'application localisée d'une l'ECF MINI Mac I, un enrobé coulé à froid, permettant une réparation rapide, précise.

Les rues concernées par ces travaux étaient :

SECTEUR	Rue - Lieu	Mètre linéaire
1	Rte de Jaquetan	6'750
2	Rte des Vernes	4'000
3	Vurziers - Montjoux	1'250
4	De la Bâtie	625
5	Des Salines	1'750
6	Accès ZI Les Vernes	1'360
7	RC 780	5'000
9	Du Pré-de-la-Cava	750
10	Des Prés-Clos	4'320
11	ZI Prés-Clos	1'000

16. SECURITE PUBLIQUE

16.1 POLICE

Les relations avec la gendarmerie vaudoise sont toujours bonnes, le poste de Villeneuve répondant à nos demandes. Un lien privilégié régulier permet d'être réactif à toutes nos demandes.

Pour 2025, concernant la commission de police, elle a délivré 114 ordonnances pénales (199 en 2024), dont 22 oppositions (11 refusées et 11 acceptées) et 300 amendes d'ordres (300 en 2024). Elle a procédé à une audition pour le traitement d'oppositions.

En 2025, la Gendarmerie a intervenu sur le territoire rotzéran pour 423 évènements et 98 service préventifs (vol par effraction, trouble à la tranquillité/nuisance, litige, accident de circulation, animaux, cybercriminalité, etc.)

16.2 SDIS DU HAUT-LAC

Le rapport complet du SDIS du Haut-Lac peut être consulté sur le site de la Commune.

16.3 ORPC

Le rapport complet de l'ORPC peut être consulté sur le site de la Commune.

17. BATIMENTS COMMUNAUX

17.1 TRANSFORMATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE : CRECHE LES CABRIS

L'inauguration de la crèche « Les Cabris » s'est tenue le 15 novembre sous un soleil radieux. Après une partie officielle le matin, les portes ouvertes de l'après-midi ont permis à de nombreux habitants de

découvrir cette belle réalisation communale.



17.2 RENOVATION DE LA ROTZERANE

Dans le cadre de la réfection de La Rotzérane, une priorité a été accordée à la mise en conformité en matière de sécurité incendie. Un audit spécialisé a permis d'identifier les écarts entre l'état actuel du bâtiment et les normes en vigueur, sur la base des plans d'origine et des exigences réglementaires actuelles. Les mesures retenues visent un équilibre entre sécurité optimale et maîtrise des coûts.

Les principales interventions concernent notamment :

- le remplacement des rideaux de scène par des matériaux conformes aux normes feu,
- l'élargissement de certaines issues de secours,
- la mise en place d'une convention de protection incendie pour les locataires,
- l'amélioration de la compartimentation coupe-feu (portes EI30 et obturation des percements),
- la sécurisation du stockage des produits de nettoyage,
- le renforcement de l'éclairage de secours,
- la mise en conformité du désenfumage,
- l'installation d'une protection contre la foudre.

Parallèlement, un important volet esthétique et technique a été engagé afin de répondre à l'usure naturelle du bâtiment après trente ans d'exploitation intensive et à l'obsolescence de certains équipements. Les travaux réalisés étaient notamment :

- la réfection des carrelages,
- le remplacement des luminaires devenus obsolètes,
- le renouvellement de la machine professionnelle de la buvette,
- le remplacement du revêtement du hall d'entrée,
- la pose d'un nouveau revêtement acoustique dans la salle de gym,
- le rafraîchissement complet de la buvette (peinture, stores, fenêtres, plan de travail et bar).

18. POLICE DU COMMERCE

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mis en place une campagne nationale sur un sujet particulier comme chaque année. En 2025, le thème choisi a porté sur l'indication des prix dans les salons de coiffures, de barbiers et dans les instituts de beauté. Des contrôles ont été effectués et les règles à appliquer ont été rappelées à chaque commerce.

19. CULTURE ET TOURISME

19.1 MUSEE SUISSE DE L'ORGUE

Quelques nouvelles du musée de l'Orgue (texte tiré de leur rapport d'activité 2025) :

Visites au Musée : 757 visiteurs (617 en 2024)

Animation musicale :

720 auditeurs ont assisté aux concerts en 2025 et ont profité de la magnifique saison 2025. A noter que pour cette année, l'Association des Organistes Romands (AOR) fêtait ses 100 ans et, en partenariat avec elle, les organistes qui ont joué les concerts étaient tous des membres de ladite Association.

Expositions temporaires : Georgette Bosch et Brigitte Huber ont exposé dans notre musée leurs huiles, gouaches et aquarelles pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Membres : 287 membres (296 en 2024), soit 255 personnes physiques et 32 personnes morales.

2025 fut une année avec une assemblée générale triennale.

Le comité se présente comme suit pour 2025 :

Présidente : Myriam Clerc

Vice-président : Dominique Morisod

Trésorier : Dominique Morisod

Membres : Philippe Aquoise, muséographe, Julien Cattin, Sylvie Pingeon, Alexandre Piano et Christophe Renaud

19.2 CINEMA PEIN AIR

Le vendredi 12 septembre, le verger s'est transformé, le temps d'une soirée, en véritable salle de cinéma en plein air. Sous un ciel clément, « Un p'tit truc en plus » a conquis petits et grands.

20. EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

20.1 ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE VILLENEUVE HAUT-LAC

Informations tirées du rapport de l'établissement scolaire pour l'année 2025 :

Effectifs

Au 31 décembre 2025, 313 élèves résidant à Roche sont scolarisés dans l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac qui en compte 1397.

Des 75 classes de l'établissement, 17 se trouvent à Roche, réparties entre le collège des Salines et de Près-Clos.

Encadrement

155 membres du corps enseignant et 16 assistantes à l'intégration s'occupent au quotidien de l'ensemble des élèves de l'établissement.

L'école peut également compter sur :

- 1 infirmière scolaire
- 1 éducatrice en milieu scolaire
- 1 conseillère école-famille (financement par l'ASPIHL)
- 4 PPLS (psychologue, psychomotricienne, logopédiste en milieu scolaire)
- 1 conseillère en orientation professionnelle

Ces personnes, dans leurs fonctions respectives, se préoccupent de la santé, du bien-être, de la sécurité, de la réussite scolaire des élèves et de leur projet professionnel.

Bibliothèque

Provisoirement logée à côté de la salle de gymnastique dans l'attente de la fin de la construction du nouveau bâtiment scolaire à Villeneuve, la bibliothèque est gérée par une bibliothécaire et une agente en information documentaire.

Activités

En parallèle de l'enseignement des différentes disciplines scolaires, un nombre important de projets et d'actions de prévention sont organisés pour les élèves par divers partenaires. En voici quelques exemples :

Cours de prophylaxie dentaire, animations sur le thème des énergies, séances sur la prévention des incendies, des dangers de la route, des dangers d'internet et des réseaux sociaux, cours d'éducation sexuelle, visites en entreprises et au salon des métiers à Lausanne, aux SwisSkills à Berne et participation au Speed Recruiting du Chablais.

En plus des courses d'école, des sorties et des camps ont été proposés aux élèves de l'établissement. Ces activités leur ont permis de développer et d'enrichir leurs compétences sociales, de pratiquer une activité physique et d'approfondir leurs apprentissages au contact de leur environnement et de la nature.

Hiver :

- 3 journées de ski pour les classes de 6P à Villars
- 1 journée à la neige pour les classes de 11S : ski et activités en lien avec la neige et la glace à Leysin
- 1 camp de ski pour les classes de 9S à Ovronnaz, aux Diablerets et à Leysin
- 1 camp de ski pour les classes de 7P et de 8P de Villeneuve à Villars et Ovronnaz

Printemps :

- 1 sortie découverte du Lausanne-Sports pour les classes du Cycle 3
- 1 Camp pour les classes de 5P de Villeneuve aux Diablerets et à Leysin
- 1 visite du Fort de Chillon pour les classes de 11S
- 1 camp artistique pour les élèves de l'OCOM théâtre et les chœurs primaire et secondaire, ainsi que l'orchestre de l'école de musique à Waddilove
- 1 spectacle "ActaPalabra" pour les classes de 5P au Théâtre Le Reflet à Vevey
- 1 camp pour les classes de 7P et de 8P de Roche à Fiesch
- 1 camp de fin de scolarité pour les classes de 11S

Automne :

- 1 camp en étoile pour les classes de 5P de Roche à Broc, à Gletterens et au barrage de la Grande Dixence
- 1 Camp à thèmes pour les classes de 10S :
 - o TOP Chef : cuisine, présentation des mets et travail sur le goût à Leysin
 - o Tour à vélo : descente du Rhône, de Obergesteln (Fiesch) à Villeneuve
 - o Raquettes : ping-pong, tennis, squash, padel
 - o Nautique : voile, activités nautiques et culturelles à Gland
 - o Artistique : land art, impressions, exposition aux Cluds
 - o "Bouge – crée – joue" : graffiti, écriture, photo, soufflage de verre, cirque
 - o Autour des Muverans : marche en montagne, couchage en cabane
 - o Échange linguistique à Kaisersesch (Allemagne)
- 1 sortie guidée au Château de Chillon pour les classes de 9S
- 1 visite au Musée Cantonal des Beaux Arts (MCBA) de Lausanne pour les classes de 7P de Villeneuve
- 1 séance cinéma pour les classes de 8P dans le complexe Cosmopolis à Aigle,

pouvant étudier des sujets plus précis et ainsi être force de proposition. Il peut aussi faire appel aux représentants des élèves.

Depuis sa nouvelle élection, le Conseil d'Établissement dispose d'un budget pour concrétiser certains projets communautaires.

Il y a eu cinq séances pour l'année 2025.

21. TRANSPORTS SCOLAIRES

La Municipalité rappelle que le chemin préconisé pour se rendre à l'école de Pré Clos est celui qui longe la voie de chemin de fer et non le long de la route Cantonale. En effet, celui-ci permet d'assurer une meilleure sécurité des enfants de par son large trottoir et la vitesse limitée des véhicules.

La mise en place d'un pedibus a été discuté mais faute de bénévoles, il n'a pas pu être mis en place. Ce sujet sera relancé et une communication rééditée dans l'espoir qu'un tel service puisse voir le jour rapidement.

22. FORMATION ET JEUNESSE

22.1 PASSEPORT VACANCES

Pour cette année le passeport vacances a eu lieu du mardi 1 juillet 2025 au jeudi 14 août 2025. Celui-ci est réservé aux enfants scolarisés à l'école publique ou privé, dont au moins un parent est domicilié sur le territoire des communes participantes (Montreux, Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve et Veytaux)

Les enfants sont accueillis dès 7 ans révolus, ils ont un choix de 14 activités « journées » les mardis et jeudis, et 7 activités « demi-journée » les mercredis matin.

Les enfants sont encadrés pendant leurs activités par un-e guide responsable assisté-e de moniteur-s-trice-s durant les heures d'activités

13 enfants domiciliés à Roche ont participé à l'une des 13 activités proposées par le Passeport vacances. Cela représente une augmentation de 100%. La fréquentation est liée aux activités proposées.

23. AFFAIRES SOCIALES

23.1 INTEGRATION – CLASSE DE FRANÇAIS

La classe de Roche a été fermée à la fin de l'année scolaire, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ayant mis fin à la subvention en raison de sa faible fréquentation.

24. INTEGRATION ET QUALITE DE VIE

24.1 BIENVENUE CHEZ VOUS

Le jeudi 6 novembre a eu lieu la 12e édition de "Bienvenue chez vous", un événement rassemblant les nouveaux habitants de la commune, les personnes récemment naturalisées et les jeunes citoyens, qui s'est déroulé cette année dans la salle de gym du collège des Salines.

24.2 MERITES ET DISTINCTIONS

Le Bienvenue chez vous est aussi l'occasion de mettre en lumière et de remercier les habitants dont l'engagement, qu'il soit sportif, culturel ou bénévole, contribue à l'éclat de la commune à différents niveaux.

Le mérite est décerné à Nadia Blanc, Sylvie Schwarz et Johanne Vetter Blanc au vu de leur engagement dans le groupe Team de la FSG Roche. Les distinctions sont décernées à Sylvestre Moke Mongambo au vu de ses résultats sportifs et notamment pour son titre de champion vaudois 2025 en gymnastique aux agrès individuels. Cristiano de Joffrey au vu de ses résultats comme meilleur apprenti vaudois dans le métier de mécanicien sur automobile. Edouard Buchs en reconnaissance de son implication depuis de très nombreuses années pour l'animation du village durant les fêtes de fin d'année.

24.3 COMMISSION D'ANIMATION

Il a été décidé de procéder à la dissolution de la Commission d'Animation, à la suite de la démission de la Présidente et de la Caissière. En l'absence de candidatures pour la reprise de ces fonctions, et en raison du nombre insuffisant de membres au sein du comité ainsi que du manque de bénévoles, le comité a statué, lors de sa séance du 20 novembre 2024, sur l'arrêt des activités de la commission.

24.4 SORTIE DES AINES

La sortie des Aînés s'est déroulée le 24 septembre, sous un magnifique soleil, propice à la découverte de la magie du Saut du Doubs. Cette journée conviviale a enchanté l'ensemble des participants, émerveillés par la beauté du site.

L'après-midi s'est poursuivi au Tuyé du Papy Gaby, à Gilley, où la visite guidée, riche en traditions et en savoir-faire, s'est conclue par une dégustation particulièrement appréciée de tous.

24.5 JUBILAIRE

Il est à relever que la Municipalité a célébré les 90 ans de trois habitants au cours de l'année.

25. ESPACES LIVRES

L'Espace Livres a poursuivi son activité au cours de l'année. Cet espace permet aux habitants de bénéficier d'un accès de proximité à la lecture et de favoriser les échanges autour du livre.

Le bon fonctionnement et l'entretien de l'Espace Livres ont été assurés grâce à l'engagement de deux bénévoles, Madame Aurore Di Meo et Mme Linda Nadon, qui font un travail remarquable. La Municipalité remercie sincèrement pour leur disponibilité et leur investissement.

26. NATURALISATION

Le Greffe municipal continue à assurer les tâches usuelles en relation avec les demandes de naturalisations suisses dont notamment :

- renseignements généraux aux requérants ;
- vérification de la recevabilité des dossiers et contrôle des documents requis ;
- convocations des candidats pour l'établissement des rapports d'enquête, à l'audition de la Municipalité, établissement de la décision d'octroi de la bourgeoisie, avis de transmission des dossiers au Canton ;

En 2025, la Municipalité a préavisé favorablement à l'octroi de la bourgeoisie pour 19 personnes.

27. ROCHE INFO – BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Le Roche Info, a été distribué à quatre reprises dans les ménages rotzérans, soit :

N°42 – mars 2025

N°43 – juillet 2025

N°44 – septembre 2025

N°46 – décembre 2025



Il est disponible en tout temps sur le site internet de la commune.

28. CULTTE

Les travaux prévus au budget 2025 pour l'église Notre-Dame de Lourdes ont été réalisés. Ceux-ci faisaient suite à une rencontre avec les représentants de la Paroisse catholique, au cours de laquelle les communes du cercle s'étaient prononcées favorablement pour la prise en charge de travaux urgents et nécessaires au maintien du culte, à savoir la mise en conformité des installations électriques, le remplacement des luminaires par des équipements LED, la réparation des portes ainsi que des travaux de peinture sur les colonnes.

29. RESEAU AJE

Le réseau d'accueil de jour des enfants (AJE) « Enfants Chablais » regroupe les 15 communes du district et assure l'organisation et le financement des structures d'accueil préscolaire, parascolaire ainsi que de l'accueil familial de jour.

- **Résultat financier**

L'exercice 2025 se caractérise par une bonne maîtrise des charges et une participation communale globalement inférieure au budget, mais en hausse par rapport à 2024, où elle s'élevait à CHF 541'607.46, pour atteindre CHF 616'376.69 en 2025. Un montant de CHF 30'110.40 est restitué à la commune en fin d'exercice.

- **Répartition des coûts pour Roche**

La participation de la commune se répartit entre les différents secteurs d'accueil, à savoir :

- Accueil préscolaire : CHF 276'455.79
- Accueil parascolaire : CHF 199'629.80
- Accueil familial de jour (préscolaire) : CHF 64'295.25
- Accueil familial de jour (parascolaire) : CHF 75'995.85

- **Évolution de la consommation**

La consommation des heures d'accueil reste globalement stable pour la commune de Roche, avec 117'837.50 heures en 2025 contre 119'347.75 en 2024, soit une légère baisse de 1.28%. Sa part dans le réseau représente 7.18% des heures totales, contre 6.57% en 2024.

Il convient toutefois de relever que la nouvelle crèche de Roche n'a ouvert qu'en janvier 2026. Son impact ne se reflète donc pas encore dans les chiffres 2025, notamment en ce qui concerne le volume d'heures consommées, qui devrait évoluer lors des prochains exercices.

- **Évolution des coûts**

La diminution des heures ne se traduit pas par une baisse équivalente des coûts. Une part importante des charges du réseau est fixe (personnel, encadrement, infrastructures), tandis que certains facteurs, tels que le renforcement des mesures d'inclusion ou la montée en charge des structures, contribuent à une augmentation du coût moyen par heure. Par ailleurs, la baisse des heures prestées entraîne une diminution des recettes parentales, ce qui augmente mécaniquement la participation communale.

- **Inclusion**

Le réseau poursuit ses efforts en matière d'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Cette prise en charge nécessite des moyens supplémentaires, notamment en personnel qualifié, partiellement compensés par des subventions cantonales. Une part des coûts reste toutefois à charge des communes, traduisant la volonté du réseau d'offrir un accueil adapté à tous les enfants.

- **Mode de répartition**

Pour rappel, la participation communale est répartie selon un mode de calcul mixte : 30% sont répartis entre les communes en fonction de leur population au 31 décembre 2024, tandis que les 70% restants

sont calculés selon la consommation effective des heures d'accueil en 2025, en fonction du lieu de domiciliation des familles.

30. SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION (GESTION 2024)

Vœu N°1

La CoGest demande à la commune de trouver rapidement, de présenter au Conseil et, si accepté par ce dernier, d'installer dans les meilleurs délais, un système efficace pour la climatisation des classes de Pré-Clos et de la buvette de la Rotzérane

Réponse :

La Municipalité est pleinement consciente de la problématique de chaleur dans les classes du collège de Pré-Clos, notamment durant les périodes estivales. Elle partage la préoccupation de la Commission de gestion quant aux conditions d'apprentissage optimales pour les élèves et les enseignants.

Afin d'apporter une réponse concrète à cette situation, un système de film thermo-réfléchissant a été installé à titre de test sur les vitres d'une des salles de classe en avril dernier, lors des vacances de Pâques. Ce dispositif vise à réduire l'impact des rayons UV ainsi que la montée en température dans la pièce. Si les résultats s'avèrent concluants, la Municipalité prévoit de déployer cette solution dans l'ensemble des salles concernées, de manière progressive et coordonnée.

En ce qui concerne la demande d'installation d'un système de climatisation, la Municipalité estime que cette solution ne serait ni pertinente ni conforme aux recommandations en vigueur, pour plusieurs raisons :

- *Coût et consommation énergétique importants ;*
- *Non-conformité avec les recommandations du Canton, qui préconisent expressément de limiter le recours à la climatisation dans les bâtiments scolaires. Selon ces directives : « Les besoins énergétiques des installations de ventilation et de climatisation doivent être réduits au minimum » ;*
- *Selon la norme SIA 382/2, il est admis que pour une activité sédentaire (telle que lecture ou étude), la température ambiante en été peut varier entre 23,5 °C et 26 °C, avec des pointes jusqu'à 28 °C ou davantage lorsque la température extérieure dépasse 30 °C.*

Un suivi régulier des températures est actuellement en cours dans les salles du collège, y compris celle équipée du film en test, afin de vérifier leur conformité avec ces normes et d'évaluer l'efficacité du dispositif.

Quant à la buvette de la Rotzérane, les travaux de rénovation prévus incluent le remplacement des vitres ainsi que l'installation de stores. Ces améliorations devraient également permettre de réduire significativement l'accumulation de chaleur, sans devoir recourir à un système de climatisation énergivore et coûteux.

La Municipalité espère que cette approche pragmatique, respectueuse des recommandations cantonales, permettra d'améliorer durablement le confort thermique dans les espaces concernés, tout en veillant à la sobriété énergétique et à une utilisation judicieuse des ressources publiques.

Vœu n°2 La CoGest demande à la commune de couvrir les boîtes aux lettres à Prés-clos car lorsqu'il pleut le courrier est détrempé. Pour rappel, ces boîtes aux lettres ont été installées suite à la fermeture de la poste à Roche et servent entre autres aux sociétés locales.

Réponse :

La Municipalité informe que les travaux pour protéger les boîtes aux lettres de la pluie ont été réalisés.

Vœu n°3 Il est trop tard pour la rentrée 2025, mais la CoGest souhaite qu'un/e apprenti/e soit à nouveau engagé/e à la rentrée d'août 2026 soit à l'Administration ou au sein de la voirie, montrant ainsi l'engagement de la Commune de Roche envers la formation professionnelle.

Réponse :

La Commune de Roche a déjà accueilli plusieurs apprenti-e-s par le passé, notamment au sein de l'administration, et se réjouit des expériences positives qui en ont découlé.

Cependant, au cours de ces deux dernières années, l'administration a dû faire face à plusieurs changements internes importants, mobilisant l'ensemble de ses ressources. Dans ce contexte, accueillir un-e apprenti-e n'aurait pas été bénéfique, ni pour la personne en formation, ni pour les collaborateurs, en raison du manque de disponibilité nécessaire à un encadrement de qualité. Former un-e apprenti-e exige du temps, de l'énergie, une présence régulière ainsi qu'un suivi personnalisé, que la situation actuelle n'aurait pas permis de garantir dans de bonnes conditions.

La Municipalité n'exclut pas un nouvel engagement à l'avenir, car elle est convaincue du rôle formateur fondamental de l'administration publique.

Toutefois, plusieurs paramètres doivent d'abord être optimisés pour envisager cette possibilité de manière responsable : notamment la place disponible dans les locaux, ainsi qu'une décharge partielle du greffe afin de garantir un encadrement adéquat.

Il en va de même pour le secteur de la voirie, qui pourrait effectivement offrir un cadre d'apprentissage intéressant. Cependant, de nouveaux défis importants attendent ce service, notamment l'anticipation du remplacement de notre fontainier, ce qui mobilisera fortement l'équipe dans les années à venir. Dans ce contexte, l'accueil d'un-e apprenti-e ne serait pas opportun à court terme.

La Municipalité poursuivra néanmoins sa réflexion sur ce sujet avec la volonté de revenir à cette fonction formatrice dès que les conditions structurelles et humaines le permettront.

Vœu n°4

La CoGest demande à la Municipalité de créer un ou plusieurs comptes de réserve avec règlement. Ces derniers pourront servir par exemple à subventionner les abonnements de transports publics, à participer aux frais des courses d'écoles des classes de la commune ou à tout autre action en faveur de la population que la Municipalité jugera approprié de proposer.

Réponse :

La Commission de gestion, à travers sa proposition, soulève une question pertinente dans le contexte actuel de transition comptable. En effet, dans le cadre du passage à la norme comptable MCH2, la Municipalité est tenue de présenter au Conseil communal un plan de transformation des comptes de réserve existants. Comme cela a été évoqué lors de précédents échanges, trois options sont prévues par la réglementation :

- Les attribuer à la réserve budgétaire ;*
- Les convertir en comptes de préfinancement, affectés à des projets précis, à réaliser dans un délai de cinq ans ;*
- Créer des fonds de réserve dotés d'un règlement, fixant leurs conditions d'alimentation et d'utilisation.*

Dans cette troisième hypothèse, une fois les fonds validés par le Conseil communal, la Municipalité dispose d'un délai de trois ans pour élaborer et soumettre un règlement encadrant leur utilisation. La Municipalité est ouverte à cette option et entend l'examiner sérieusement, dans une perspective de gestion responsable et équilibrée des finances communales à moyen terme.

Elle souhaite pouvoir proposer un cadre qui réponde aux besoins du plus grand nombre, tout en veillant à ne pas compromettre la capacité d'investissement future de la Commune. L'objectif n'est en effet pas de liquider nos fonds de réserve, mais bien de les mobiliser avec discernement pour des projets porteurs de sens et d'intérêt public. Une proposition concrète sera présentée au Conseil en temps voulu, conformément aux exigences liées à MCH2.

La Municipalité rappelle que l'ensemble des frais liés aux écoles, notamment les coûts des sorties

scolaires des classes de la commune évoqués par la Commission de gestion, relève de la compétence de l'Asphil.

Vœu n° 5 La CoGest aimerait que la Municipalité s'assure que les portes anti-feu et les alarmes du collège de Prés-Clos fonctionnent correctement

Réponse :

Des tests de sécurité sont effectués une fois par année au collège de Pré-Clos. Ils incluent le déclenchement du bouton d'alarme, la vérification du système sonore d'alarme ainsi que le bon fonctionnement des portes coupe-feu.

Par ailleurs, le site est régulièrement utilisé par les sapeurs-pompiers pour des exercices, ce qui leur permet de bien connaître les lieux et de garantir une intervention efficace si nécessaire. La sécurité du bâtiment est donc suivie selon les normes en vigueur.

Vœu n° 6 La CoGest a constaté avec satisfaction que des bancs ont été installés le long de l'Eau Froide. Il y a déjà des retours positifs de la population. Cependant, nous avons deux requêtes à cet égard. Premièrement que des bancs soient prochainement installés sous la RC et secondement que les bancs soient munis de dossiers. Ces derniers sont en effet principalement utilisés par des personnes âgées qui, selon nous, apprécient de pouvoir soulager leurs lombaires au cours de leurs promenades

Réponse :

La Municipalité se réjouit que ces aménagements rencontrent déjà un bon accueil de la part de la population.

L'installation de nouveaux bancs est effectivement prévue, notamment dans la zone située sous la route cantonale (RC), conformément aux souhaits exprimés. Le choix initial de bancs sans dossier répondait à plusieurs considérations : réduction des coûts d'aménagement, permettant d'en installer un plus grand nombre, mais aussi volonté de limiter l'impact visuel de ces éléments dans un environnement naturel, particulièrement en bordure de l'Eau Froide, où l'intégration discrète au paysage est importante.

Cela étant, la Municipalité prend bonne note de la demande concernant l'ajout de dossiers, notamment en faveur du confort des personnes âgées. Elle étudiera la pertinence de modèles avec dossiers pour d'autres emplacements de la commune où la fréquentation par des promeneurs ou personnes âgées est régulière, afin de trouver un équilibre entre esthétique, fonctionnalité et accessibilité.

Vœu n°7 Eu égard à la bande d'herbe fauchée par la commune entre Pré de la Cava et le collège de Prés-Clos, la CoGest demande à la commune de mettre un obstacle à l'endroit où ce chemin débouche sur la RC pour en minimiser la dangerosité.

Réponse :

La Municipalité est bien consciente de la configuration délicate à l'endroit où la bande d'herbe débouche sur la route cantonale.

Cependant, l'installation d'un obstacle en bordure de la route cantonale n'est pas autorisée, car elle irait à l'encontre de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), qui interdit la création d'aménagements pouvant présenter un danger pour les usagers de la route.

La Municipalité va réfléchir à d'autres moyens de sécuriser cette zone, mais la solution proposée ne peut pas être appliquée, car elle contrevient à la LCR et présente un risque accidentogène.

31. LISTE DES ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts	LVLAF	Loi vaudoise sur les allocations familiales
AI	Assurance invalidité	MA	Marge d'autofinancement
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale	MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
ASFICO	Autorité de surveillance des finances communales	OAJE	Office de l'accueil de jours des enfants
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	ORPCi	Organisation régionale de protection civile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices	PA	Plan d'affectation
AVS	Assurance vieillesse et survivants	PC	Prestations complémentaires
CAD	Chauffage à distance	PC	Protection civile
CIP	Caisse intercommunale de pensions	PM	Personne(s) morale(s)
DGMR	Direction générale de la mobilité et de routes	RC	Route cantonale
EC/EU	Eaux claires / Eaux usées	RI	Revenu d'insertion
ECA	Etablissement cantonal d'assurance	RIE3	Réforme de l'imposition des entreprises 3
ECF	Entreprise de correction fluviale	RTP	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
EPUDEHL	Epuration des eaux du Haut Lac	SDIS	Service de défense incendie et secours
EQH	Equivalent-habitant	SIT	Système d'information du territoire
FSG	Fédération suisse de gymnastique	SOCIR	Société coopérative immobilière de Roche
GFA	Groupement forestier des Agittes	TPC	Transports publics du Chablais
LACI	Loi sur l'assurance-chômage	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire	USL	Union des sociétés locales
LC	Loi sur les communes	ZI	Zone industrielle

32. COMPTES COMMUNAUX 2025

32.1 TABLEAUX : COMPARAISONS AVEC LE DERNIER EXERCICE

	2025	2024	différence
Impôt sur le revenu	2'046'695.81 CHF	1'911'503.13 CHF	135'192.68 CHF
Impôt sur prestations en capital	23'612.70 CHF	29'906.60 CHF	-6'293.90 CHF
Impôt sur la fortune	285'665.85 CHF	262'468.47 CHF	23'197.38 CHF
Impôt à la source	114'815.75 CHF	117'947.00 CHF	-3'131.25 CHF
Impôt spécial des étrangers	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Impôt travailleurs frontaliers	431'854.25 CHF	430'564.50 CHF	1'289.75 CHF
Impôt bénéfice personnes morales	229'700.65 CHF	189'728.95 CHF	39'971.70 CHF
Impôt capital personnes morales	3'524.90 CHF	5'903.40 CHF	-2'378.50 CHF
Impôt immeubles personnes morales	41'990.15 CHF	37'395.75 CHF	4'594.40 CHF
Impôt récupéré après défalcation	7'340.80 CHF	15'520.37 CHF	-8'179.57 CHF
Intérêts moratoires	31'473.03 CHF	39'063.34 CHF	-7'590.31 CHF
Impôt foncier	412'537.05 CHF	394'211.85 CHF	18'325.20 CHF
Impôt sur les chiens	21'000.00 CHF	19'250.00 CHF	1'750.00 CHF
Droits de mutation	419'346.30 CHF	229'331.25 CHF	190'015.05 CHF
Impôt sur les successions	8'179.00 CHF	26'970.70 CHF	-18'791.70 CHF
Part sur gains immobiliers	164'111.30 CHF	407'845.90 CHF	-243'734.60 CHF
Patentes alcools	15'073.45 CHF	15'996.95 CHF	-923.50 CHF
	4'256'920.99 CHF	4'133'608.16 CHF	123'312.83 CHF

32.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	Budget 2025	Comptes 2025	Comptes 2025
	résultat net	résultat brut	résultat net avec amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes
Recettes	10'503'932.00 CHF	10'825'551.15 CHF	12'596'567.21 CHF
Dépenses	10'511'639.00 CHF	8'760'310.54 CHF	12'494'858.93 CHF
Déficit (bénéfice) présumé	-7'707.00 CHF		
Résultat		2'065'240.61 CHF	101'708.28 CHF

32.3 RECAPITULATION DES CHARGES ET RECETTES PAR NATURE

	Charges		
30	Autorités et personnel	1'476'383.20	CHF
31	Biens, services, marchandises	1'569'321.60	CHF
32	Intérêts passifs	63'922.19	CHF
35	Remboursements, participations	4'962'840.91	CHF
36	Aides et subventions	687'842.64	CHF
	Recettes		
40	Impôts		4'068'466.11 CHF
41	Patentes, concessions		86'626.30 CHF
42	Revenus du patrimoine		956'904.14 CHF
43	Taxes, émoluments		1'312'533.14 CHF
44	Parts aux recettes cantonales		164'111.30 CHF
45	Participations, remb. des collectivités publiques		4'214'439.61 CHF
46	Autres participations, subventions		22'470.55 CHF
	Total exploitation	8'760'310.54	CHF 10'825'551.15 CHF
	Amortissements, attributions / prélèvements aux fonds de financement		
33	Amortissements	1'759'656.19	CHF
38	Attributions fonds de financement	1'348'783.77	CHF
48	Prélèvements fonds, financements spéciaux		1'144'907.63 CHF
	Total amortissements, attrib./prélèv. fo	11'868'750.50	CHF 11'970'458.78 CHF
	Total effectif		
39/49	Imputations internes	626'108.43	CHF 626'108.43 CHF
	Total général	12'494'858.93	CHF 12'596'567.21 CHF
	Résultat 2024 - augm. du capital	101'708.28	CHF
	Balance	12'596'567.21	CHF 12'596'567.21 CHF

32.4 AMORTISSEMENTS

330	Amort. patrimoine financier		
21.3301	Pertes sur impôts PP & PM		60'955.59 CHF
20.3301.1	Pertes sur débiteurs - divers		4'830.76 CHF
	Total du patrimoine financier ordinaire		65'786.35 CHF

331	Amort. obligatoire patr. admn.	
354.331	Amortissement	70'000.00 CHF
359.331	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos 1ère étape	86'000.00 CHF
348.331.10	Amortissement	3'762.75 CHF
42.331.10	Amortissement d'ouvrage de génie civil	49.50 CHF
351.331.1161	Amortissement Collège des Salines, CAD	4'740.00 CHF
359.331.1206	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos	86'100.00 CHF
359.331.1313	Amortissement Collège Prés-Clos, piste de saut 13/2013	5'340.00 CHF
352.331.1318	Amortissement Rotzérane, raccord. CAD préavis 18/2013	2'160.00 CHF
359.331.1318	Amortissement Collège Prés-Clos, raccord CAD préavis 18/2013	1'880.00 CHF
354.331.1425	Amortissement Maison Saulniers, raccord. CAD 25/2014	1'900.00 CHF
812.331.1433	Amortissement Génie civil station des Lizettes, 33/2014	79'000.00 CHF
812.331.1433.1	Amortissement appareillage station des Lizettes 33/2014	21'610.00 CHF
430.331.1536	Amortissement aménagement piétonnier et 128 places, 36/2015	25'800.00 CHF
430.331.1538	Amortissement réaménagement. rue du Grammont, préavis 38/2015	5'869.00 CHF
344.331.1652	Amortissement réfection appartement Salines 4 52/2016	4'350.00 CHF
352.331.1653	Amortissement Rotzérane, réfection partielle 53/2016	6'800.00 CHF
344.331.1716	Amortissement réfection d'appartement au 1er étage 16/2017	10'203.00 CHF
431.331.1720	Amortissement éclairage public complémentaire Grand-Cerclet	800.00 CHF
343.331.1721	Amortissement rempl. chauffage maison des Vurziers 21/2017	2'500.00 CHF
430.331.1830	Amortissement réaménagement à la Rte du Simplon 30/18	24'620.00 CHF
431.331.1830	Amortissement réaménagements à la route du Simplon, 30/2018	1'480.00 CHF
811.331.1833	Amortissement réfection chemin de l'Allex, préavis 33/2018	5'078.00 CHF
42.331.1834	Amortissement PGA et RPGA 34/2018	10'400.00 CHF
343.331.1940	Amortissement réfection de l'appt. au rez, Vurziers 40/2019	1'294.00 CHF
19.331.1952	Amortissement logiciel communal et serveur 52/2019	19'294.00 CHF
351.331.2168	Amortissement stores Collège des Salines, préavis 68/2021	3'603.00 CHF
351.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'423.00 CHF
352.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	7'641.00 CHF
353.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	785.50 CHF
354.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'348.50 CHF
359.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'507.00 CHF
31.331.2208	Amort. réfection des chemins AF 1ère étape, préavis 08/2022	7'113.75 CHF
430.331.2319	Amort. réfection RC 780 et rue de la Gare, préavis 19/2023	3'578.75 CHF
431.331.2425	Amort. amélioration éclairage public 25/2024	5'673.58 CHF
352.331.2541	Amort. rénovation Rotzérane, préavis 41/2025	6'012.65 CHF
342.331.34	Amortissements Ancien Moulin, rénovation et transformation	30'000.00 CHF
Total du patrimoine administratif ordinaire		555'716.98 CHF

32.5 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE A MODIFIER

380	Attrib. fonds résér., renouv.	
430.380	Attribution fonds de réserve	500'000.00 CHF
31.3809	Attribution fonds de réserve	600'000.00 CHF

Total des fonds de réserves, renouvellement **1'100'000.00 CHF**

381	Attrib. financements spéciaux	
46.3811.1	Attribution à fonds de réserve	156'336.06 CHF
811.3813	Attribution fonds de réserve -Réseau	65'823.97 CHF
812.3813	Attribution au fonds de réserve services industriels	4'420.84 CHF
21.3819	Attribution au financement de manifestations touristiques	6'548.65 CHF
431.3819	Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables	15'654.25 CHF

Total des fonds de réserves, financements spéciaux **248'783.77 CHF**

32.6 PRELEVEMENTS AUX FONDS DE RESERVE

480	Prélèvement fonds réserve	
31.480	Prélèvement à fonds de réserve	55'142.60 CHF
352.480	Prélèvement à fonds de réserve	3'333.00 CHF
355.480	Prélèvement à fonds de réserve Temple	25'265.15 CHF
480.48	Prélèvement à fonds de réserve - Routes	99'170.20 CHF
431.48	Prélèvement à fonds de réserve	150'000.00 CHF
47.480.1936	Prélèvement à fond de réserve	108'884.28 CHF

481	Prélèvement financ. spéciaux	
348.481	Prélèvement à fonds de réserve	646'500.00 CHF
42.481	Prélèvement à fonds de réserve	25'000.00 CHF
45.481	Prélèvement fonds de réserve	13'560.27 CHF
811.481	Prélèvement au fonds de réserve eaux	18'052.13 CHF

Total prélevé des fonds de réserves **1'144'907.63 CHF**

32.7 RECETTES ALEATOIRES

21.4040	Droits de mutation	419'346.30 CHF
21.4050	Impôt successions et donations	8'179.00 CHF
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons/rachat ADB	7'340.80 CHF
21.4221	Intérêts moratoires	31'473.03 CHF
21.4411	Part sur gains immobiliers	164'111.30 CHF

Total des recettes aléatoires disponibles **630'450.43 CHF**

32.8 PEREQUATION ET DEPENSES THEMATIQUES – DECOMPTE FINAL 2025

	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (Péréquation indirect)	1'900'216.00 CHF	1'981'326.00 CHF	81'110.00 CHF
Alimentation fonds de péréquation	-2'421'544.00 CHF	-2'622'834.00 CHF	-201'290.00 CHF
Réforme policière	313'413.00 CHF	320'384.00 CHF	6'971.00 CHF
Totaux	-207'915.00 CHF	-321'124.00 CHF	-113'209.00 CHF

32.9 FACTURE SOCIALE – DECOMPTE FINAL ESTIME 2025

	Roche 0.2354709%	État 100%
PC à domicile et hébergement	640'740.20 CHF	272'110'199.00 CHF
Assurance maladie	372'999.80 CHF	158'405'938.00 CHF
RI + participation cantonale à l'assurance chômage	548'196.70 CHF	232'808'726.00 CHF
Subventions et aides aux personnes handicapées	323'549.10 CHF	137'405'150.00 CHF
Prestations famille et autres prestations sociales	159'655.20 CHF	67'802'541.00 CHF
Bourses d'études et d'apprentissage	69'466.50 CHF	29'501'106.00 CHF
Accord Etat-communes et supplément C.E.	-133'281.50 CHF	-56'602'121.00 CHF
Décompte final	1'981'326.00 CHF	841'431'539.00 CHF
./. acomptes 2023 facturés	-1'900'216.00 CHF	
Intérêts de retard	0.00 CHF	
Montant net	81'110.00 CHF	841'431'539.00 CHF

32.10 INVESTISSEMENTS 2025

A noter que les investissements 2025 se sont élevés à :

Préavis	Titre	Investissements 2025
34/2018	Elaboration du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) (34/2018)	5 440.90 CHF
08/2022	Réfection chemin AF 1ère étape (08/2022)	449 411.10 CHF
22/2023	Prest. Ingénieur civil route de desserte les Vernes (22/2023)	10 819.45 CHF
25/2024	Amélioration de l'éclairage public (25/2024)	123 197.00 CHF
30/2024	Etude Pont (30/2024)	20 791.75 CHF
31/2024	Etude chemins AF 2ème étape (31/2024)	28 421.65 CHF
33/2024	Place de jeux (33/2024)	3 910.55 CHF
34/2024	Espace détente (34/2024)	9 756.70 CHF
38/2025	Réfection des chaussées (38/2025)	99 170.20 CHF
47/2025	Travaux de réparation filet du Mottet	63 057.90 CHF
20/2023	Transformation du bâtiment en une garderie (20/2023)	1 057 239.60 CHF
41/2025	Rénovation de la Rotzérane (41/2025)	312 682.30 CHF
36/2024	Etude projet scolaire DUO (36/2024)	59 243.25 CHF
27/2024	Remplacement conduite d'eau "Chambon"	1 867.68 CHF
37/2025	Relevage de l'orgue, préavis 37/2025	25 265.15 CHF
41/2025	Rénovation de la Rotzérane - mobilier	24 042.35 CHF
		2 294 317.53 CHF

32.11 COMMENTAIRES PAR COMPTES ET RUBRIQUES

- 101.300** Traitement des vacations du Conseil communal sur l'exercice et en lien avec les travaux des commissions, suivi des dossiers et séances du Conseil communal. Ce montant varie notamment en fonction du nombre de séances dans l'année (6 en 2025, 5 en 2024).
- 102.300** Charge du traitement de base de la Municipalité selon le préavis 73/2021 : fixation des indemnités de la Syndique, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021–2026.
- 102.3001** Traitement des vacations de la Municipalité. Heures non incluses dans le traitement de base selon le préavis 73/2021, à 45 CHF/h.
Une contrepartie vient également au revenu des comptes **102.436** et **11.439**, pour les prestations effectuées dans le cadre des organismes régionaux (ORPC, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL et autres...). Rattrapage AAP et AANP 2020–2024
- 102.305.1** Plus élevée suite à un rattrapage après contrôle sur la prise en charge obligatoire des Municipaux AAP et AANP (accidents professionnels et non professionnels) 2020–2024.
- 11.301** Frais de traitement de l'entier du personnel communal (administratif, technique & bâtiments, conciergerie et voirie).
- 11.3011** Frais de traitement du personnel occasionnel pour remplacer à l'administration lors de vacances ou d'arrêts maladie de longue durée. Selon le nombre d'arrêts, une prévision au budget est prévue pour parer aux imprévus, mais n'a pas été nécessaire en 2025.
- 11.305.2** Assurance maladie perte de gain. Cette assurance a été contractée par la Municipalité, afin d'assurer les éventuels cas d'assurance. La répartition de la charge est assurée à 60% par l'employeur et à 40% par les employés.
- 11.309** Frais de formation continue, en baisse par rapport à 2024, qui était plus élevée en raison de l'engagement de nouveaux collaborateurs. La Municipalité encourage la formation continue dans tous les services ; les montants peuvent varier selon les besoins réels et les opportunités en cours d'année.
- 11.3157** Émoluments perçus par l'Office de la population selon le règlement de février 2020 : taxes pour arrivées, changements de résidence, prolongations de séjour et attestations (CHF 10.00 à CHF 20.00 selon le cas). Ce montant varie en fonction du nombre de demandes et est en légère baisse par rapport à 2024.
- 11.317** Ensemble des frais de manifestations récurrentes de la commune, telles que « Bienvenue chez vous », le 1er août, la réception des sociétés locales, etc. S'y ajoutent des événements particuliers, comme des inaugurations (crèche en 2025) et des manifestations au niveau du district auxquelles la commune participe, notamment la réception du président du Grand Conseil en 2025.
- 11.3185** En baisse par rapport à 2024, qui correspondait à l'engagement d'un boursier itinérant pour la clôture des comptes 2023, dans le cadre de la transition du poste de boursier.
- 11.3186.1** Franchise d'assurance pour dommages à un véhicule causés par un de nos bâtiments.
- 11.319** Ce poste comprend les participations de la commune aux institutions de droit privé avec l'UCV, Aigle Région, Radio Chablais etc.

- 11.3191** Ce compte, non présent en 2024 ni au budget, correspond à un remboursement de frais liés à l'obtention d'un permis spécifique pour un collaborateur, dans la lignée des frais de formation professionnelle.
- 11.36530** Comme chaque année, la Municipalité a fait des dons à certaines associations, en fonction de leur utilité publique, de leurs activités et de leur ancrage local, en privilégiant les sociétés de Roche, du district ou celles dans lesquelles des citoyens sont membres.
- 11.36531** Frais liés à la sortie des aînés organisée une fois par an par la Municipalité. À mettre en lien avec le compte 11.465, qui comptabilise la participation des aînés à cette sortie. Le montant global dépend du nombre d'inscrits, difficilement estimable au budget, mais en hausse pour 2025 (93 participants contre 83 en 2024), ce qui entraîne une augmentation des dépenses et des recettes.
- 11.436** Remboursement des indemnités d'assurance, en lien avec le compte 11.3011.09.
- 11.439.02** Remboursements liés aux prestations de certains membres du personnel communal, refacturées aux associations ou aux communes.
- 11.4901** Montant total correspondant à la répartition des heures effectuées par les employés communaux dans les différents dicastères. Ces montants incluent les rémunérations nettes ainsi que l'ensemble des charges sociales. Cette somme est équilibrée par les imputations internes en charges dans les différents centres de coûts. Elle est en hausse par rapport au budget en raison d'une réadaptation des imputations salariales afin de mieux refléter la réalité opérationnelle. Ce travail est encore en cours et sera finalisé avec la mise en place de la norme comptable MCH2.
- 15.351** Part de la subvention cantonale pour les Fondations d'écoles de musique (FEM), à hauteur de CHF 9.50 par habitant.
- 15.3523.1** Part de la subvention communale accordée aux élèves de l'école de musique. L'aide s'élève à CHF 300.– par an et par enfant et est soumise à des critères d'approbation, notamment le revenu des parents, selon le règlement en vigueur.
- 15.3523.1** Part de la subvention communale accordée aux élèves de l'école de musique. L'aide s'élève à CHF 300.– par an et par enfant et est soumise à des critères d'approbation, notamment le revenu des parents, selon le règlement en vigueur.
- 17.4232** La convention avec la Balle Jaune ayant été dénoncée au 1er janvier 2025, la commune a repris la gestion du terrain de tennis dès la saison 2026. L'année 2025 a constitué une période de transition, avec peu de recettes mais également sans charges. Dès 2026, l'ensemble des recettes des réservations, abonnements et joueurs occasionnels, sera encaissé par la commune, qui assumera également les frais de gestion et d'entretien courant.
- 18.3109** Achat par la commune de cartes journalières auprès des CFF pour revente, enregistrée au compte 18.4356. Le montant global dépend du nombre de cartes vendues par année et de la catégorie.
- 18.3517** Participation de notre commune au déficit du bassin n°7 des lignes de transports. Le montant est lié à la fréquence des cadences ferroviaires. Le montant réellement facturé s'est avéré inférieur à celui prévu au budget, en raison de charges de transport finalement moins élevées que celles anticipées.

- 19.311.1 Montant annuel pour les différents abonnements de licences de logiciels. En hausse par rapport à 2024, due à la mise en place du logiciel de gestion des amendes Franic pour CHF 2'880.85.
- 19.315 Charges liées aux travaux de maintenance effectués par nos partenaires informatiques.
- 19.318.1 Charges liées à la maintenance du site internet communal. En baisse par rapport à 2024, année durant laquelle une mise à jour majeure du site avait été réalisée.
- 21.3184 Charges liées aux procédures de poursuites engagées par l'État.
- 21.3301 Chiffres défalqués et donnés par la recette, correspondant aux pertes sur les impôts des PP, IS & PM.
- 21.4001 Montant de la perception des impôts des personnes physiques. Cette somme comprend les taxations définitives des années antérieures ainsi que les acomptes 2025. En hausse par rapport à 2024 et supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 144'695.81.
- 21.4001.1 Rubrique en lien avec les perceptions des prestations en capital (impôt perçu sur les retraits du deuxième plier LPP, etc.).
- 21.4011 Montant de la perception des impôts des personnes morales pour leurs activités sur la commune, basé au 31.12.2025. En hausse par rapport à 2024, mais légèrement inférieur au budget calculé sur la moyenne des trois dernières années. Ce montant est difficile à estimer, car très variable d'une année à l'autre pour la commune.
- 21.4040 Le droit de mutation est un impôt perçu lors du transfert de propriété d'un bien immobilier. Il est dû par l'acquéreur. L'année 2025 enregistre un montant exceptionnel de CHF 219'346.30, supérieur au budget estimé sur la base de la moyenne des trois dernières années.
- 21.4050 Cet impôt est dû lors de succession. Ces entrées sont impossibles à budgéter. Elles sont pour 2025 beaucoup moins importantes qu'en 2024, 2023 et 2022.
- 21.4061 Impôt perçu par la commune selon le taux en vigueur de CHF 150.– par chien. En augmentation par rapport aux années précédentes grâce au travail de recensement de l'administration. Pour 2026, il a été décidé d'exonérer les personnes au bénéfice de prestations complémentaires, ce qui diminuera légèrement ces recettes.
- 21.4066 Taxe relative au nombre de nuitées effectives sur la commune.
- 21.4090 Revenus sur le rattrapage ou rachat des actes de défaut de bien.
- 21.4101 Police du commerce taxe des boissons alcooliques 2025 (sur place ou à l'emporter), sur notre commune.
- 21.4309.1 Compte activé uniquement sur 2024 correspondant à l'activation des charges foncières pour la participation des propriétaires fonciers aux travaux des Vernes. A mettre en lien avec les comptes 42.332.1434 et 42.332.2058.
- 21.4411 Part de revenu liée aux impôts et taxes perçus sur les gains immobiliers. En diminution par rapport à 2024, qui était exceptionnellement élevée, mais supérieure au budget. Montant très difficile à anticiper.
- 21.451 Participation cantonale en lien avec la compensation allouée dans le cadre de RIE III.

21.4903	Versement de la part bénéficiaire du compte du service des eaux. Cette somme représente la rétribution de ce service industriel à l'administration communale pour l'exploitation de ses ressources. En lien avec le compte 812.3903.
22.352.1	Les comptes liés à la péréquation (charges et recettes) ont été modifiés suite à l'entrée en vigueur de la NPIV. Les comptes d'alimentation et de retour sont remplacés par les comptes 22.352.5, 22.451.2.3, 22.452.5 et 22.452.6.
22.352.5	Charge liée à la NPIV. Participation de la commune visant à compenser une partie des charges assumées par les villes pour des prestations bénéficiant à une population plus large que la leur.
22.422	Revenu des placements et titres, du portefeuille communal
22.451.2	Compte dû à la mise en place de la NPIV. La dotation minimale est un complément versé par le canton en faveur des communes qui n'atteignent pas 90 % de la capacité financière moyenne après les autres compensations.
22.451.2	Compte lié à la mise en place de la NPIV. La compensation des besoins structurels vise à compenser les communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise. Dans le cas de la commune de Roche, cette compensation est due au nombre d'élèves pondérés supérieur à la moyenne cantonale.
22.452.5	Compte lié à la mise en place de la NPIV. La péréquation des ressources est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur le revenu fiscal standardisé. Les communes en dessous de la moyenne (comme Roche) sont compensées à hauteur de 80 % de leur écart. Les estimations et les comptes sont fournis par le canton en fonction des résultats. Montant supérieur au budget de CHF 245'247.—.
22.452.6	Compte lié à la mise en place de la NPIV. Le prélèvement des impôts conjoncturels concerne les impôts non pris en compte dans le calcul du revenu fiscal standardisé (successions et donations, gains immobiliers, droits de mutation, frontaliers). Une part de ces impôts (30 à 50 %) est comptabilisée et redistribuée entre les communes.
31.3185	Contrôle et rapport OIBT pour les stations de pompage.
31.332	Amortissement selon conclusions des préavis 31/2024 relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2ème étape + 47/2019. A mettre en lien avec le prélèvement compte 31.480.
31.3809	Attribution au fond de préfinancement pour le Projet Duo créé en 2024.
31.423	Locations de terrains ainsi que de la parcelle n° 315 selon accord du 8 mai 2024 avec Holdigaz
31.480	Prélèvement au compte de réserve selon préavis 31/2024 relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2ème étape
32.3146	Augmentation liée à des frais d'abattage d'arbres non budgétés de CHF 8'295.90.
33.435	Produit issu de la vente du vin communal.
340.4232	Revenu locatif des places de stationnements jaunes du domaine privé communal.
341.3185	Dépense non budgétée correspondant à un audit énergétique du bâtiment en vue de sa réhabilitation.

- 341.4231 Diminution des recettes de loyer due à la résiliation du bail d'un logement devenu trop vétuste. Projet de réhabilitation du logement.
- 342.322.34 Intérêts bancaires inférieurs à 2024 selon renouvellement du prêt à 0.97% pour 24 mois au lieu des 1.88% en 2024.
- 342.4231 Augmentation des recettes due à l'activation d'un loyer supplémentaire pour l'utilisation du sous-sol.
- 343.3123 Augmentation à un rattrapage 2024 de CHF 2'137.95. A mettre en lien avec 343.4231.1.
- 343.314 Augmentation due au remplacement de vitres cassées, partiellement remboursées via le compte 343.4361.
- 344.314 Augmentation due à divers travaux dans la salle de bain.
- 348.332.2320 Amortissement selon préavis 20/2023, à mettre en lien avec le compte 348.481 prélèvement au fond de réserve.
- 350.314 Augmentation due au contrôle OIBT et toiture.
- 350.322 Intérêts bancaires inférieurs à 2024 selon renouvellement du prêt à 0.97% pour 24 mois au lieu des 1.88% en 2024.
- 351.311 Investissement dans une autolaveuse
- 351.331.1941 Préavis amorti intégralement
- 352.311 Achat robot tondeuse pour terrain de foot.
- 352.314 Entretien y compris CHF 5'039.85 assèchement qui seront pris en charge par assurance.
- 352.3901 Y compris heures rénovation et assèchement. Qui seront pris en charge par assurance
- 354.314 Augmentation due à une réparation urgente de l'ascenseur pour un montant de CHF 5'884.95.
- 355.3321.2537 Amortissement des travaux de l'orgue préavis 37/2025. A mettre en lien avec prélèvement réserve compte 355.480.
- 357.4359 Refacturation des heures de maintenance effectuées par le personnel communal.
- 359.315 Augmentation due à la modernisation du système de détection incendie pour un montant de CHF 8'969.65. A mettre en lien avec compte 359.314 sur lequel tout le budget n'a pas été dépensé.
- 359.322 Intérêts bancaires inférieurs à 2024 selon renouvellement du prêt à 0.97% pour 24 mois au lieu des 1.88% en 2024.
- 40.3185.1 Coûts liés à l'orthophoto Cartoriviera.
- 42.3185 Honoraires en lien avec les différents dossiers du service et les charges d'expertises dont études Repetti, COORIDAT...

- 42.3321 Selon le préavis 47/2025 relatif à une demande de crédit d'apurement pour les montants engagés dans le cadre des travaux de réparation du filet de protection au Mottet. À mettre en lien avec le prélèvement au fonds de réserve selon la conclusion du préavis (compte 42.481).
- 430.315 ce compte comprend les CHF 27'303.80 correspondent au préavis 40/2025 relatif à la réparation du Lindner selon conclusion de financement du préavis.
- 430.332.1 Amortissement selon les conclusions du préavis n° 38/2025 relatif au financement de la réfection des chaussées. A mettre en lien avec le prélèvement sur le compte 430.480.
- 430.380 Attribution à un compte de préfinancement pour les futurs travaux de réfection du pont.
- 431.332 Amortissement selon conclusion du préavis 25/2024 relatif à la mise en place d'un nouvel éclairage. A mettre en lien avec prélèvement compte 431.480.
- 431.3819 Attribué au compte de réserve au bilan 9280.7.
- 431.411 Cette taxe est liée à la consommation électrique de l'ensemble de la commune.
- 45.311.1 Charge liée à la mise à disposition de la déchetterie sur le site du centre de Sogetri à Roche. L'augmentation budgétée par rapport à 2024 est due à l'ouverture hebdomadaire.
- 45.3156 Légèrement supérieur au budget, dû au nettoyage indispensable des Moloks.
- 45.3180.10 Charges de transport des déchets ainsi que dans la péréquation des transports selon contrat SATOM.
- 45.4342 Taxe perçue liée au nombre d'habitants.
- 45.4342.01 Rétribution de Gedechablais calculée en fonction des sacs taxés incinérés.
- 45.4361 Perception de divers tiers : Gastro vert, VetroSwiss et Texaid.
- 45.481 Prélèvement au compte de recettes affectées pour équilibrer le compte selon les exigences de la loi sur la comptabilité des communes.
- 45.4909 Recettes liées aux amendes pour non-respect des règles concernant le tri des déchets suite à l'installation de caméra de surveillances aux abords de certains eco-points.
- 46.314 Entretien annuel des collecteurs EC, entretien des sacs de route et de la taxe de traitement.
- 46.322.0819 Intérêts bancaires inférieurs à 2024 selon renouvellement du prêt à 0.97% pour 24 mois au lieu des 1.88% en 2024.
- 46.331.1946 Préavis amorti en totalité.
- 46.3526.1 Montant facturé par l'entité intercommunale EPUDEHL pour le transport et le traitement des eaux usées. Montant calculé en EQH par habitant selon les modalités de la convention. Ce montant est en diminution par rapport à 2024 due à différentes mesures pour diminuer la charge des eaux usées.
- 46.3526.2 Charge facturée par EPUDEHL en relation avec la taxe fédérale sur les micropolluants, correspondant à CHF 9.00 par habitant. En lien avec le compte de revenu 46.4526.

- 46.3811.1 Attribution au fonds de réserve pour l'entretien futur des collecteurs afin d'équilibrer le compte 46. À mettre en lien avec les comptes 46.434.01 et 46.434.02. Attribution importante en 2025, due aux entrées du compte 46.4343.
- 46.4343 Recettes plus importantes dues à des travaux importants sur la commune nécessitant l'évacuation des eaux et, de ce fait, aux taxes d'épuration refacturées aux entreprises.
- 47.332.1936 Amortissement du préavis d'apurement 44/2025 à mettre en lien avec le prélèvement à la réserve 47.480.1936 selon conclusions du préavis.
- 47.3147.2 Frais pour entretien Canal du Haut Lac. A mettre en lien avec comptes 47.451 et 47.452.
- 51.3171 Frais liés à la participation des enfants de la commune au passeport vacances. Les coûts sont facturés en fonction du nombre de participants. Participation en hausse.
- 51.352.01 Montant facturé par l'entité intercommunale ASPIHL pour la participation de la commune à l'ensemble des coûts scolaires du Cercle de Villeneuve. Montant calculé selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.
- 51.3522 Participation de la commune de Roche au jardin d'enfants La Marelle à Villeneuve. Rattrapage de loyer non facturé en 2024.
- 51.4522 Subvention cantonale pour les frais de scolarisation des enfants disposant du statut de requérant. Rattrapage.
- 61.3116 Achat de nouvelles caméras pour la place de la gare et le Grand Cerclet.
- 61.351 Décompte selon le nouveau calcul NPIV. Les montants ne sont pas comparables avec 2024 car le mode de calcul a changé.
- 61.437 Revenu des amendes d'ordres ou des sentences municipales notifiées durant l'exercice 2025.
- 65.3521.1 Selon comptes du SDIS en annexe.
- 713.3654.2 Participation de notre commune à l'accueil de jour de la petite enfance. La clé de répartition est basée sur le nombre d'habitants et de la consommation des heures sur la commune. Décompte final moins élevé que budget à la suite de la non-ouverture de certaines structures et une optimisation des coûts.
- 713.3654.7 Participation à l'accueil de jours des enfants (FAJE) pour une contribution socle hauteur de CHF 5.00 par habitant.
- 72 Le calcul de la prévoyance sociale cantonale a lui aussi été remodelé suite à l'entrée en vigueur de la NPIV et n'est donc plus comparable à 2024. Les charges effectives fournies par le canton sont légèrement supérieures au budget.
- 811.3185 Participation de la commune de Roche pour une étude sur une liaison Roche – Yverne – Aigle dans le cadre d'un accord sur de la vente d'eau.
- 811.332.1 Amortissement selon conclusions du Préavis 27/2024 relatif à la mise en place de la nouvelle conduite.
- 811.3813 Attribution au fond de réserve affecté Réseaux pour équilibrer le compte.

- 811.3901** Charge liée aux prestations du fontainier en faveur de la Commune de Roche et occasionnellement pour des Communes du Haut-Lac. En lien avec le compte de revenu 811.4359.
- 811.434** Perception de la taxe unique de raccordement au service des eaux à la délivrance du permis de construire puis le solde à l'annonce de fin de travaux via l'ECA.
- 811.435** Produits de la vente d'eau aux abonnés de notre commune (interne).
- 812.312.1+2** Détail et ventilation des charges participatives de notre commune à l'association intercommunale d'EPUDEHL. Chaque rubrique est clairement libellée pour en favoriser la lecture.
- 812.322** Intérêts bancaires inférieurs à 2024 selon renouvellement du prêt à 0.97% pour 24 mois au lieu des 1.88% en 2024.
- 812.38.13** Attribution au compte de réserve affecté des services industriels afin d'équilibrer le compte, contrairement à 2024 où l'équilibre avait dû se faire par prélèvement.
- 812.3903** Imputation interne des services industriels, en faveur du ménage communal.
- 812.4351** Produits de la vente d'eau à EPUDEHL sur cet exercice. En nette diminution par rapport aux années précédentes, en raison d'une baisse des volumes vendus. La mise en place de certaines infrastructures dans d'autres communes impacte directement la vente d'eau à Roche. Les chiffres restent toutefois supérieurs à 2024.
- 812.4351.3** Part des charges et prestations facturées à EPUDEHL dans le cadre du mandat de gestion intercommunale que Roche et Villeneuve ont passé avec cette structure.

33. CONCLUSIONS

Au terme de ce rapport, la Municipalité tient à remercier le Conseil communal pour sa confiance et adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés rotzérannes, ainsi qu'au personnel communal comme toujours autant sollicité par le volume en augmentation et la complexité des tâches à accomplir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

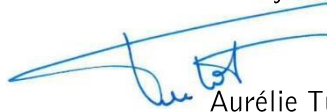
Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 52/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2025 ;
- Ouï** le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 ;
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2025, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 12'494'858.93 et des revenus pour un montant de CHF 12'596'567.21 ;
 3. De valider l'excédent de recettes 2025 de CHF 101'708.28 ;
 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'634'968.57 à CHF 1'736'676.85;
 5. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le xxxx


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


Aurélie Tulot



la Secrétaire municipale


R. Duronio

Municipal délégué : Municipalité *in corpore*

Annexes :
Rapport de la fiduciaire
Comptes par ordre administratif
Liste des investissements du patrimoine administratif et financier
Bilans comparés